



0. Table des matières

0. Table des matières.....	2
1. Introduction.....	4
2. Contexte général et perspectives 2019.....	5
2.1. Éléments de contexte mondial.....	5
2.2. Éléments de contexte européen.....	7
2.3. Éléments de contexte national.....	8
3. Projet de loi de finances pour 2019.....	10
3.1. Les grands axes de la stratégie de finances publiques.....	10
3.2. Les principales mesures en recettes en 2019.....	11
3.3. Les principales mesures en dépenses en 2019.....	11
3.4. L'état des Finances Locales en 2018 selon la Banque Postale (septembre 2018).....	12
4. Contexte local.....	14
4.1. Données générales des ratios financiers de la commune.....	14
4.2. Commentaires des principaux ratios financiers de la commune.....	14
4.3. Evolution des dotations.....	15
4.3.1. Dotation forfaitaire.....	15
4.3.2. Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).....	16
4.3.3. Dotation nationale de péréquation (DNP).....	16
4.3.4. Attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire.....	18
5. Situation financière de la collectivité.....	19
5.1. Recettes de fonctionnement 2018.....	19
5.2. Dépenses de fonctionnement 2018.....	20
5.3. Evolution de l'autofinancement et de l'épargne.....	20
5.4. Principaux investissements 2018.....	21
5.5. Gestion de la dette.....	22
5.6. Capacité d'investissement.....	24
6. Politique des ressources humaines.....	24
6.1. Evolution de la dépense de 2014 à 2018.....	24
6.2. Rémunération indiciaire et indemnitaire des titulaires et des non titulaires.....	25
6.3. Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI).....	25
6.4. Heures supplémentaires.....	26
6.5. Avantages en nature.....	27
6.6. Structure des effectifs.....	27
6.7. Temps de travail.....	30

6.8.	Egalité femme homme dans la collectivité (rapport intégré).....	30
6.8.1.	Etat des lieux de la parité	31
6.8.2.	Actions correctives en faveur de l'égalité réelle.....	34
6.9.	Orientations 2019 en matière de ressources humaines	36
7.	Relation entre la Ville et les Satellites	36
7.1.	Régie municipale du cinéma	36
7.2.	Centre Communal d'Action Sociale	37
7.3.	Office de la Jeunesse	37
7.4.	SIVOM de la Communauté du Bruayais	38
8.	Budgets annexes.....	38
8.1.	Budgets annexes inactifs, clôturés	38
8.2.	Budget annexe « Locations de salles »	39
8.3.	Budget annexe « Locations immobilières »	40
9.	Situation des AP/CP au budget principal au 31/12/2018.....	40
10.	Orientations budgétaires 2019	40
10.1.	Ambition « Investissement »	40
10.2.	Orientations en matière de dépenses de fonctionnement 2019	41
10.3.	Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences	42
10.4.	Démarche Achat	43
10.5.	Estimation de l'évolution des dépenses de fonctionnement de 2016 à 2023	44
10.6.	Orientations de recettes de fonctionnement.....	44
10.7.	Estimation de l'évolution des recettes de fonctionnement de 2016 à 2023	46
10.8.	Orientations d'investissement (projets inscrits en Autorisation de Programme)	47
10.9.	Financement des investissements	48
11.	Conclusion.....	48
12.	Glossaire	49
13.	Sources documentaires	49

1. Introduction

L'article 107 de la loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB) en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) a pour objectifs :

- de présenter les orientations budgétaires et engagements pluriannuels qui seront affichés dans le budget primitif,
- d'informer les élus sur la structure et la gestion de la dette,
- de présenter à l'assemblée l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le ROB donne lieu à un débat et il est acté par une délibération spécifique.

Le ROB et la délibération qui s'y rapporte sont transmis au Préfet et à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal auquel appartient la commune.

Le ROB sera mis en ligne sur le site Internet de la collectivité dans un délai d'un mois après son adoption.

2. Contexte général et perspectives 2019

2.1. Eléments de contexte mondial

Prévision de croissance mondiale : +3,3% en 2019, +3,1% en 2020

Une croissance mondiale moins vigoureuse devrait contenir la hausse de la demande de pétrole en 2019 et 2020. Du côté de l'offre, l'accroissement de la production américaine resterait soutenu, confirmant la place des Etats-Unis comme 1^{er} producteur mondial. Toutefois, les sanctions américaines sur le brut iranien, la baisse de la production vénézuélienne et le nouvel accord de réduction des quotas entre l'OPEP et dix pays, dont la Russie, devraient peser sur l'offre et sur les stocks, poussant ainsi le prix de l'or noir à la hausse. A court terme, le cours du pétrole restera volatil à cause des tensions géopolitiques actuelles au Moyen-Orient et des questionnements sur la demande. Le prix du baril de Brent atteindrait 70\$ en fin d'année 2019 et 72,5\$ fin 2020.

L'expansion de l'économie américaine s'est opérée en 2018 à un rythme soutenu pendant l'été, après une nette accélération au printemps. La croissance du PIB se modérerait légèrement en 2019 en raison d'un affaiblissement des effets de la réforme fiscale (Taxcuts and Jobs Act) sur l'activité du secteur privé. Tandis que la consommation des ménages resterait dynamique, l'investissement ralentirait de nouveau, confirmant la tendance enclenchée depuis l'été. La poursuite de la normalisation de la politique monétaire de la Fed en 2019 constituerait par ailleurs un facteur de modération de la croissance. En 2020, l'activité connaîtrait un coup de frein notable en lien avec la quasi dissipation des soutiens fiscaux et budgétaires. La croissance du PIB atteindrait en moyenne 2,9% en 2018, 2,5% en 2019 puis 1,6% en 2020.

Fin 2018, les enquêtes de conjoncture ne montrent pas de signes de raffermissement de l'activité dans la zone euro, notamment dans l'industrie. Après s'être nettement modérée en 2018, en passant de 2,5% en 2017 à 1,9%, la croissance de la zone euro reviendrait toutefois vers un rythme un peu supérieur à 1,5% l'an courant 2019. La consommation des ménages bénéficierait du repli du prix du brut intervenu à l'automne 2018. Les exportations seraient moins pénalisées par l'évolution de l'euro. En 2020, la croissance de la zone euro serait progressivement altérée par la perte de dynamisme de l'économie américaine. Au total, le PIB progresserait en 2019 de 1,5% en moyenne annuelle, un rythme encore légèrement supérieur au potentiel de long terme. La croissance atteindrait 1,6% en 2020 en moyenne annuelle, ce qui recouvrirait une décélération graduelle en cours d'année. L'inflation s'élèverait à 1,5% en 2019 en moyenne annuelle (après 1,7% en 2018), principalement sous l'effet d'un prix du pétrole plus sage. Elle se rapprocherait de la cible de la BCE en 2020. En France, la croissance se raffermirait courant 2019, sous l'effet de gains de pouvoir d'achat des ménages (mesures adoptées fin décembre et prix du pétrole plus bas). En 2020, elle ralentirait progressivement suite à une modération du commerce mondial et à la fin des mesures de soutien.

Au Japon, l'activité économique a connu en 2018 une évolution heurtée et une nette perte d'élan (+0,7% seulement après 1,9% en 2017). Au 1^{er} semestre 2019, la croissance retrouverait une tendance plus ferme. La consommation bénéficierait de la chute du prix du pétrole de l'automne 2018. Les exportations pourraient aussi se reprendre un peu sous l'hypothèse d'une accalmie progressive des tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine.

En Chine, le conflit commercial avec les Etats-Unis, qui ont augmenté en 2018 les droits de douane sur les importations de produits chinois, devrait encore peser sur la croissance en 2019 par son impact sur les exportations et sur la confiance des agents économiques. Toutefois, les négociations sino-américaines, entamées fin 2018, devraient apaiser les

tensions, apportant ainsi une meilleure visibilité aux entreprises et aux ménages. De plus, l'économie chinoise profiterait aussi des soutiens budgétaires et monétaires décidés par les autorités en 2018 pour contenir le risque d'un ralentissement marqué de l'activité. Ce stimulus fera sentir ses pleins effets en 2019. Au total, est prévu en 2019 et 2020 un ralentissement modéré de la croissance, à respectivement 6,2% et 6%, après 6,5% en 2018.

Beaucoup de pays émergents, dont la valeur de la monnaie avait baissé depuis le printemps 2018, ont réussi à stabiliser leur devise au prix de fortes hausses de taux d'intérêt. Cette politique monétaire restrictive et, dans certains cas, une politique d'austérité devraient peser sur la croissance de plusieurs pays (Argentine, Turquie...) en 2019 avant un léger rebond en 2020.

Au total, la croissance mondiale est restée relativement forte en 2018 (+3,7%), soutenue notamment par le dynamisme de l'économie américaine. Elle ralentirait en 2019 et 2020 pour revenir à 3,3% puis 3,1%, un rythme sensiblement inférieur à la tendance de long terme (3,5%). Ce scénario central suppose néanmoins qu'un certain nombre de risques ne se matérialisent pas, comme le blocage par les parlementaires britanniques des accords négociés avec l'Union européenne sur les modalités du Brexit.

Perspectives de croissance dans le monde

Taux de variation annuel, en % (sauf indications contraires)		2017	2018e	2019p	2020p
PIB (en volume)					
Monde		3,6	3,7	3,3	3,1
Etats-Unis		2,2	2,9	2,5	1,6
Zone euro		2,5	1,9	1,5	1,6
France		2,3	1,6	1,5	1,4
Royaume-Uni		1,7	1,3	1,5	1,4
Japon		1,9	0,7	0,8	0,0
Chine		6,9	6,5	6,2	6,0
Brésil		1,1	1,2	1,7	1,5
Inde		6,2	7,6	7,1	6,9
Russie		1,5	1,6	1,6	1,3
Commerce mondial (biens et services, en volume)		5,3	4,4	3,9	3,8
Cours du pétrole (Brent, \$baril, moy. annuelle)		54,8	71,3	65,6	71,6
Euro-dollar (1€ = ... \$, moyenne annuelle)		1,13	1,18	1,15	1,18
Euro-livre (1€ = ... £, moyenne annuelle)		0,88	0,88	0,89	0,88
Dollar-yen (1\$ = ... ¥, moyenne annuelle)		112,2	110,4	113,1	113,7
e : estimation ; p : prévision					

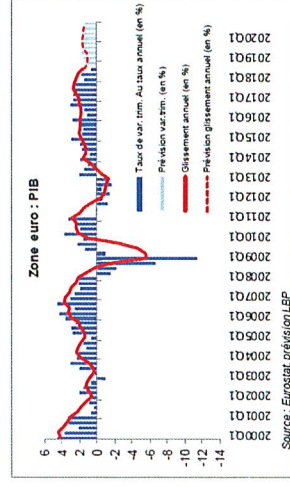
2.2. Eléments de contexte européen

Prévision du PIB de la zone euro : +1,5% en 2019, +1,6% en 2020

En cette fin d'année, les enquêtes de conjoncture ne montrent pas de signes de raffermissement de l'activité, notamment dans l'industrie, pénalisée par le ralentissement du commerce mondial et par les difficultés du secteur automobile suite à la mise en œuvre de nouvelles normes anti-pollution. Après s'être nettement modérée en 2018, en passant de 2.5% en 2017 à 1.9%, la croissance de la zone euro reviendrait vers un rythme un peu supérieur à 1.5% l'an courant 2019. La consommation des ménages, qui a souffert de la forte hausse du prix du pétrole en 2018, bénéficierait au contraire du repli du prix du brut intervenu à l'automne 2018, d'autant que la hausse des salaires s'est accélérée ces derniers mois. L'emploi continuerait néanmoins à s'ajuster progressivement à un rythme de croissance plus modéré. Par ailleurs, les exportations seraient moins pénalisées par l'évolution de l'euro. Enfin, l'investissement des entreprises, qui a déjà beaucoup augmenté depuis 2014, deviendrait progressivement moins dynamique, les tensions sur les capacités de production s'estompant un peu.

En 2020, la croissance de la zone euro serait progressivement altérée par la perte de dynamisme de l'économie américaine. Au total, pénalisé par un faible acquis de croissance fin 2018, le PIB progresserait en 2019 de 1.5% en moyenne annuelle, un rythme encore légèrement supérieur au potentiel de long terme. La croissance atteindrait 1,6% en 2020 en moyenne annuelle, ce qui recouvrirait une décélération graduelle en cours d'année. Le taux de chômage continuerait à reculer, grâce à une modération de la hausse de la population active sous l'effet des tendances démographiques. L'inflation atteindrait 1,5% en 2019 en moyenne annuelle (après 1,7% en 2018), principalement sous l'effet d'un prix du pétrole plus sage. Elle se rapprocherait de la cible de la BCE en 2020.

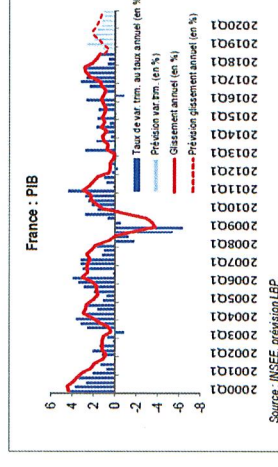
Ce scénario reste conditionné au fait que le gouvernement italien confirme la sagesse dont il a fait preuve fin 2018, en revoquant à la baisse le déficit budgétaire attendu pour 2019. Par ailleurs, on suppose que le Royaume-Uni saura éviter un Brexit « dur ». Auquel cas, l'économie britannique enregistrerait une légère accélération de sa croissance courant 2019. Elle serait cependant freinée en 2020 par le ralentissement américain.



2.3. Eléments de contexte national

Prévision du PIB de la France : +1,5% en 2019, +1,4% en 2020

La croissance du PIB aurait atteint 1,6% en 2018, en net ralentissement par rapport à 2017 (2,3%). Elle a nettement ralenti au 1^{er} semestre, avec une progression du PIB seulement légèrement supérieure à 0,5% l'an en moyenne, pénalisée au printemps par les grèves dans les transports. A l'image de ce qui a été observé dans la zone euro, les ménages ont souffert du bond du prix du pétrole et les exportateurs de la vigueur de l'euro. Par ailleurs, la hausse de la fiscalité (relèvement de la CSG compensé seulement partiellement par une première baisse des cotisations sociales des salariés et augmentation des taxes sur le diesel) a aussi contribué à réduire le pouvoir d'achat des ménages. Les exportations ont par ailleurs été pénalisées par des livraisons aéronautiques moins importantes alors que ces dernières avaient été au contraire très nombreuses fin 2017. Au second semestre 2018, les ménages ont bénéficié de la réduction partielle de la taxe d'habitation et d'une seconde baisse des cotisations sociales des salariés. Après un rebond au 3^{ème} trimestre, la croissance a toutefois été affectée par les tensions sociales.



Début 2019, les mesures de soutien au pouvoir d'achat, qui concernent surtout les ménages à bas revenus qui ont une faible propension à épargner, soutiendraient la consommation, d'autant que la baisse du prix du pétrole intervenue à l'automne 2018, exercerait une pression baissière sur les prix de l'énergie. Les exportations subiraient par contre le contrecoup d'importantes livraisons d'Airbus intervenues fin 2018. Un euro légèrement affaibli soutiendrait néanmoins les exportateurs français. L'inflation atteindrait 1,2% en moyenne annuelle en 2019 contre 1,9% en 2018, sous l'effet d'une moindre hausse des prix de l'énergie, malgré le relèvement des taxes sur le tabac. Elle atteindrait 1,7% en 2020.

Le marché immobilier résidentiel, très dynamique en 2017, a montré des signes de fléchissement ces derniers mois, notamment sous l'effet de la moindre attractivité du prêt à taux zéro et des mesures en faveur de l'investissement locatif ainsi que de la remontée des prix des logements anciens. L'ajustement se poursuivrait tout en restant amorti par des taux d'intérêt très bas. Malgré le ralentissement de l'activité, les entreprises indiquent dans les enquêtes de conjoncture qu'elles devraient conserver des perspectives d'investissement favorables. Mais elles pourraient progressivement adapter leurs dépenses d'équipement à une croissance plus faible, comme le suggère la révision à la baisse pour 2018 de la hausse des dépenses d'équipement dans l'industrie. Par ailleurs, compte tenu du cycle électoral des élections municipales (bouclage des projets engagés pendant la mandature), l'investissement public demeurerait dynamique en 2019 avant de se tasser en 2020, année d'élection.

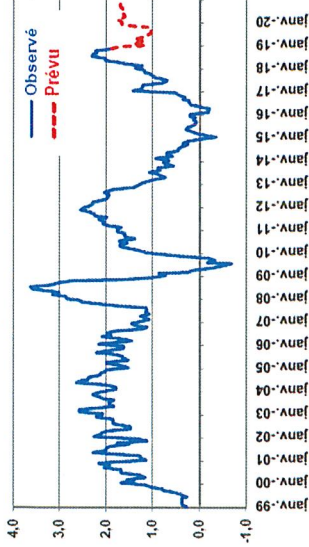
Au total, le PIB progresserait de 1,5% en 2019, puis de 1,4% en 2020. Sous l'effet de ce tassement de la croissance, le taux de chômage cesserait de baisser. Cette projection de croissance étant inférieure à celle du gouvernement et suite aux mesures annoncées en

décembre, le déficit public dépasserait 3% du PIB l'an prochain. Il sera notamment alourdi par la transformation du CICE en baisse des cotisations sociales employeurs, qui conduit à une double exonération en 2019 (le CICE était perçu avec un décalage d'un an). En 2020, il atteindrait 2,5% du PIB.

France : principaux indicateurs économiques

Taux de variation annuel, en % (sauf indications contraires)	2018e	2019p	2020p
PIB	1,6	1,5	1,4
Consommation des ménages	0,9	1,8	1,5
Investissement	3,0	2,2	1,4
dont : investissement des entreprises non financières	4,0	3,2	1,8
Investissement des ménages	1,6	0,2	0,5
Exportations	2,7	3,1	3,3
Importations	0,9	3,3	3,0
Inflation	1,9	1,2	1,7
Revenu des ménages, en pouvoir d'achat	1,2	2,1	0,9
Taux d'épargne des ménages (% du revenu)	14,4	14,7	14,2
Taux de chômage (moyenne annuelle, %)	8,8	8,8	8,8
Balance courante (% PIB)	-0,4	-0,3	-0,2
Déficit public (% PIB)	-2,7	-3,3	-3,0

France : taux d'inflation (variation sur 12 mois de l'IPC, %)



3. Projet de loi de finances pour 2019

3.1. Les grands axes de la stratégie de finances publiques

La stratégie de finances publiques pour 2019 reste axée autour de deux grands objectifs : le soutien à la croissance et à l'emploi et la réduction des déficits.

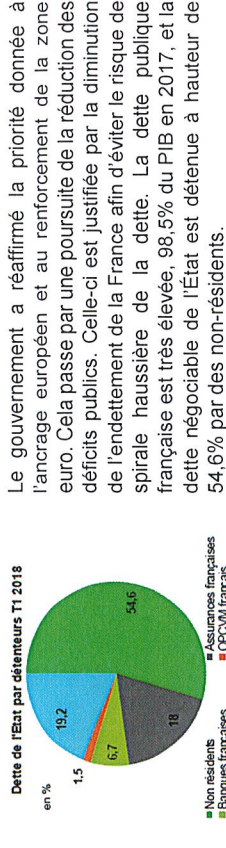
Soutenir la croissance et l'emploi

La politique économique du gouvernement vise à « moderniser le modèle économique et social français et construire une croissance juste et durable ». Elle est structurée autour de plusieurs axes :

- une politique de l'offre et une poursuite de l'effort de redressement de la compétitivité coût et qualité des entreprises françaises, via un allègement de la fiscalité, des mesures de simplification pour les entreprises (projet Pacte) et la transformation du CICE en baisse de charges (renforcée sur les bas salaires) ;
- un soutien à l'innovation, à la recherche et aux secteurs porteurs (transition numérique, santé, transports du futur, transition écologique et énergétique) ;
- un redéploiement des moyens en faveur du travail (réforme du droit du travail et de l'assurance-chômage, baisses de cotisations, prime pour l'embauche de personnes venant de zones prioritaires) ;
- la lutte contre la précarité et le déclassement, l'amélioration des niveaux de qualification de la main-d'œuvre, à travers des aides à l'éducation, une réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage, diverses mesures de soutien à l'emploi et une hausse des minima sociaux.

La politique budgétaire participe à ces réformes, via une série de mesures de soutien, baisses de prélèvements et hausses de certaines dépenses. Le taux de prélèvements obligatoires serait réduit de 45,3% du PIB en 2017 à 44,2% en 2019.

Continuer à réduire les déficits publics



Source : Banque de France, Crédit Agricole S.A.

Il est donc nécessaire de continuer à réduire le ratio déficit public / PIB. Celui-ci, ramené en deçà du seuil de 3%, à 2,7% en 2017, serait réduit à 2,6% en 2018 selon le gouvernement et remonterait ponctuellement à 2,8% en 2019. Il continuerait à se réduire ensuite, pour être au quasi-équilibre en 2022 (0,3% du PIB).

Pour respecter cette trajectoire et financer les mesures de soutien, un effort continu d'économies en dépenses est mis en place. Le ratio dépenses publiques / PIB (hors crédits d'impôt), 55,1% en 2017, serait réduit à 54% en 2019 et 51,8% en 2022.

3.2. Les principales mesures en recettes en 2019

Le taux de prélèvements obligatoires sera réduit de 45% du PIB en 2018 à 44,2% en 2019.

6 milliards d'euros « en net » de baisses d'impôts et de charges pour les ménages

- Exonération de la taxe d'habitation pour 80% des ménages. Deuxième tranche d'exonération fin 2019. Coût : 3,8 Mds € en 2019
- Baisse des cotisations salariales pour les salariés, chômage (2,4%) et maladie (0,75%), financée par une hausse de la CSG de 1,7 point (mesures mises en place en 2018). Coût : 4,1 Mds € en 2019
- Exonération de cotisations sur les heures supplémentaires. Coût : 0,6 Md € en 2019

En 2018, la baisse des cotisations salariales pour les salariés a été financée par une hausse de la CSG (à l'assiette plus large). L'effet global est neutre à terme (transfert d'environ 22 Mds €, avec un gain pour les salariés et une perte pour les retraités et les épargnants). Comme la hausse de la CSG a eu lieu début 2018 et que la baisse des cotisations s'est faite en deux temps, janvier et octobre, cette mesure a un impact positif en 2019 pour les ménages, à hauteur de 4,1 Mds.

Ces baisses d'impôts ou de cotisations représentent un peu plus de 8 milliards d'euros. Il faut leur retrancher des mesures de hausse de la fiscalité du tabac et de la fiscalité énergétique (notamment le rapprochement des taxations du diesel et de l'essence), totalisant 2 milliards d'euros. Cela aboutit à une baisse de 6 milliards d'euros des prélèvements obligatoires.

19 milliards d'euros « en net » de baisses d'impôts pour les entreprises

- Transformation du CICE en baisse de charges pérenne de six points (sur salaires entre 1 et 2,5 Smic). Baisse supplémentaire de charges de 4 points au niveau du SMIC, et dégressive jusqu'à 1,6 Smic. Coût : 20 Mds€ en 2019
- Taux de l'impôt sur les sociétés ramené par étapes de 33,3% à 25% d'ici 2022. Deuxième étape en 2019. Coût : 2,4 Mds€ en 2019

La bascule du CICE en baisse de charges est à peu près neutre à terme, mais aura un effet marqué en 2019, un gain de 20 milliards d'euros pour les entreprises et un coût de 20 milliards pour les finances publiques. Cet effet est donc positif pour les entreprises, mais temporaire : il disparaîtra en 2020. A noter que l'allègement supplémentaire sur les salaires entre 1 et 1,6 Smic n'interviendra qu'en octobre 2019.

Compte tenu de certaines hausses de taxes, notamment énergétiques, la baisse de prélèvements atteint 19 milliards d'euros.

3.3. Les principales mesures en dépenses en 2019

Les économies en dépenses sont significatives en 2019. La hausse des dépenses publiques (à périmètre constant) serait de 1,6% en valeur, soit de 0,3% en volume, un rythme modéré, nettement inférieur à sa tendance de long terme (+1,8% en volume par an entre 2000 et 2011). Cette hausse des dépenses est inférieure à la croissance potentielle, 2,4% en valeur, et permet une réduction du déficit structurel. La part des dépenses publiques dans le PIB baisserait de 54,6% en 2018 à 54% en 2019.

- Décélération de la masse salariale publique, avec des suppressions de postes dans la fonction publique d'Etat (4 200 en 2019).
- Diminution des entrées en contrats aidés (-70 000 en 2019)
- Rationalisation des aides au logement (réforme des APL)
- Désindexation de prestations sociales (retraites, allocations familiales), en hausse limitée à 0,3% en valeur
- Mesures sur les dépenses chômage : effets attendus sur la baisse du taux de chômage des réformes du droit du travail et de l'assurance-chômage
- Dépenses de santé : maintien d'un objectif modéré de croissance des dépenses d'assurance maladie, 2,5%, rythme inférieur à leur hausse tendancielle
- **Dépenses des collectivités territoriales : net ralentissement des dépenses de fonctionnement, en hausse limitée à 1,2% par an**

En revanche, certaines dépenses sont accrues, dans le cadre du grand plan d'investissements publics (57 Mds € sur 5 ans), avec notamment la mise en œuvre du plan d'investissement en compétences (2,5 Mds € en 2019). Les moyens sont renforcés dans les domaines de la défense, de la sécurité et de la justice. De plus, certains minima sociaux sont revalorisés (prime d'activité, minimum vieillesse, allocation adulte handicapés).

Enfin, la charge de la dette serait stabilisée à 1,7% du PIB.

Ce projet de budget s'efforce de respecter deux objectifs a priori contradictoires, la réduction des déficits et le soutien à la croissance et à l'emploi. Il y parvient par un freinage des dépenses publiques.

3.4. L'état des Finances Locales en 2018 selon la Banque Postale (septembre 2018)

En 2018, la faible progression (+0,9%) des dépenses de fonctionnement des collectivités locales permettrait une nouvelle augmentation de l'épargne brute (+2,8% après +4,1%), soutenant ainsi la reprise des investissements (+7,0% après +6,8%). Le financement de ces derniers serait également assuré par l'emprunt qui progresserait de 4,5% après deux années de repli. L'encours de dette se situerait à 182,9 milliards d'euros, soit 7,8% du PIB.

Les Régions

En 2018, les dépenses et les recettes de fonctionnement des régions augmenteraient principalement sous l'effet de la poursuite du transfert de la compétence transports. Hors ce transfert, les évolutions seraient atones. Les budgets seraient surtout marqués par le bouleversement de la composition des recettes régionales, une fraction de la TVA remplaçant la DGF. Les investissements, en faible hausse, seraient financés par une épargne nette et des recettes d'investissement relativement dynamiques. Le recours à l'emprunt au contraire diminuerait à nouveau et l'encours de dette progresserait sur un rythme (+2,0%) nettement plus faible que ces dernières années.

Les Départements

En 2018, les départements verraient leur épargne brute progresser nettement (+6,3%) grâce à une stabilisation de leurs dépenses de fonctionnement alors que les recettes de fonctionnement repartiraient légèrement à la hausse (+0,7%). Leurs dépenses

d'investissement s'inscriraient en progression (+5,0%) après huit années de recul, portées principalement par un effort en termes de dépenses d'équipement. Les départements poursuivraient le mouvement de désendettement engagé depuis trois ans ; leurs encours de dette s'établiraient à 32,2 milliards d'euros fin 2018, en baisse de 1,6%.

Les Communes

En 2018, les communes bénéficieraient d'un net rebond de leur épargne brute (+6,4%) grâce à une évolution contenue de leurs dépenses de fonctionnement (+0,7%) et à des recettes de fonctionnement qui augmenteraient de 1,5%, portées par des recettes fiscales relativement dynamiques. Les dépenses d'investissement enregistreraient une deuxième année de forte hausse (+7,2%, après +8,6%) et seraient largement autofinancées. L'encours de dette progresserait de manière très limitée (+0,3%).

Rappel

Depuis 2018, la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics est attendue dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques locales 2018/2022 qui fixe un plafond de dépenses. L'objectif du gouvernement est d'obtenir une diminution des parts respectives des dépenses des collectivités et leurs recettes dans le PIB (de 11,2% en 2017 à 10,1% en 2022).

Les chiffres clés de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 diffusés par le ministère de l'économie et des finances	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'inflation	0,0%	0,2%	1,0%	1,1%	1,25%	1,5%	1,75%	1,75%
Taux de croissance du PIB France	1,1%	1,1%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,6%
Poids des dépenses publiques dans le PIB*	56,7%	55,0%	54,6%	53,9%	53,3%	52,5%	51,8%	50,9%
Taux du déficit public en % du PIB	-3,6%	-3,4%	-2,9%	-2,6%	-3,0%	-1,5%	-0,9%	-0,2%
Taux du déficit public en % du PIB	-3,6%	-3,4%	-2,9%	-2,6%	-3,0%	-1,5%	-0,9%	-0,2%
Etat et Administration centrale	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,3%	0,6%	0,8%
dont Administrations publiques locales	-0,2%	-0,1%	0,2%	0,5%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%
dont Administrations de sécurité sociale	95,6%	96,3%	96,8%	96,8%	97,1%	96,1%	94,2%	91,4%
Dette publique en % du PIB								
* hors crédit d'impôts								

Ces données statistiques reflètent néanmoins mal la situation des collectivités des territoires les plus en fragilité sociale comme la Région Hauts de France, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et la commune de Bruay-La-Buissière. Les indicateurs socio-économiques de ces territoires résument à eux-seuls l'urgence à définir une politique de solidarité nationale davantage redistributive de façon à corriger les inégalités territoriales, à maintenir le service public de proximité et à répondre au désarroi et aux attentes immédiates exprimés par les habitants du territoire.

4. Contexte local

4.1. Données générales des ratios financiers de la commune

Evolution des données générales en Euros	2014	2015	2016	2017	Prév. 2018	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement / population (en € par habitant)	1 229	1 258	1 289	1 291	1 317	1237
Produits des impositions directes / population (en € par habitant)	450	467	459	455	484	628
Recettes réelles de fonctionnement / population (en € par habitant)	1 351	1 429	1 409	1 456	1 440	1423
Dépense d'équipement brut / population (en € par habitant)	279	283	261	254	190	253
Encours de la dette / population (en € par habitant)	1 465	1 532	1 605	1 623	1 611	1109
Dotation globale de fonctionnement / population (en € par habitant)	446	460	468	476	494	213
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (en %)	56,97%	58,93%	58,72%	58,90%	55,00%	60,5%
(Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement (en %)	99,65%	97,71%	102,62%	100,67%	104,78%	94,5%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (en %)	20,64%	19,82%	18,51%	17,42%	13,19%	17,8%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (en %)	108,43%	107,22%	113,89%	111,48%	111,83%	77,90%

4.2. Commentaires des principaux ratios financiers de la commune

La Ville de Bruay-La-Buissière possède une richesse fiscale faible (produit des impositions directes inférieurs aux moyennes nationales de la strate, soit 628 euros par habitant), même si cette dernière progresse depuis 5 ans en raison notamment des bases.

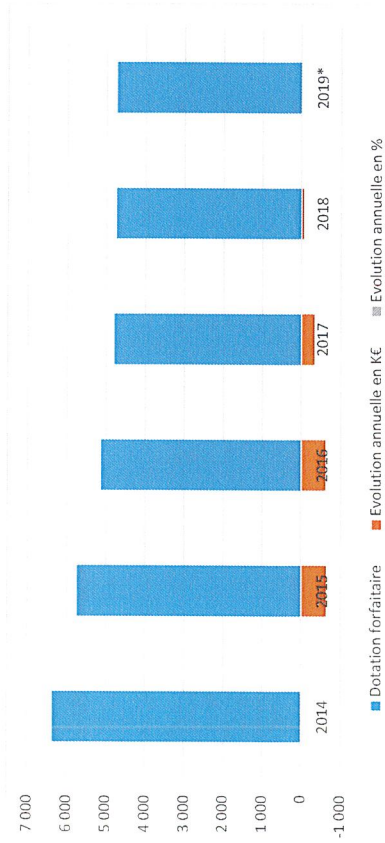
Le taux de la taxe d'habitation à Bruay-La-Buissière n'a pas augmenté depuis 2008 est à 19,12%, contre un taux moyen national de 24,47% et un taux départemental de 32,23%.

La dotation globale de fonctionnement est supérieure aux moyennes nationales des communes de la strate, soit 213 € par habitant en raison du versement de la Dotation de Solidarité Urbaine lié à la faiblesse du potentiel fiscal de la Ville.

L'encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement s'établit à 111,48% contre 77,9 % au niveau de la strate ; ainsi à ce jour, le recours à l'emprunt est nécessaire pour financer l'investissement.

4.3. Evolution des dotations

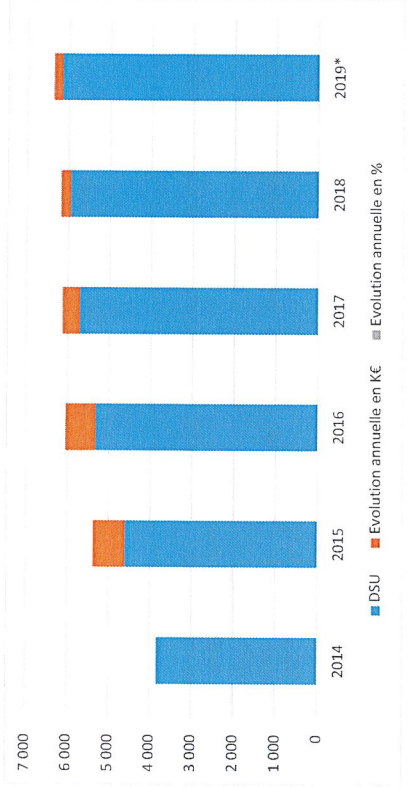
4.3.1. Dotation forfaitaire



Variation de la Dotation forfaitaire 2014 – 2019 (* estimation Finance Active)						
Projection	2014	2015	2016	2017	2018	2019*
Dotation forfaitaire en k€	6 362	5 734	5 126	4 799	4 749	4 738
Evolution annuelle en k€		-628	-608	-327	-50	-11
Evolution annuelle en %		-9,9%	-10,6%	-6,4%	-1,0%	-0,2%
Variation 2014/2019 (en k€)						-1 624
Variation 2014/2019 (en %)						-25,5%

Le montant de la dotation forfaitaire est en baisse en raison d'une part d'une diminution de la population (- 4 536 €) et d'autre part de l'application d'un écartement en fonction du potentiel fiscal qui sera de l'ordre de 6 385 € en 2019.

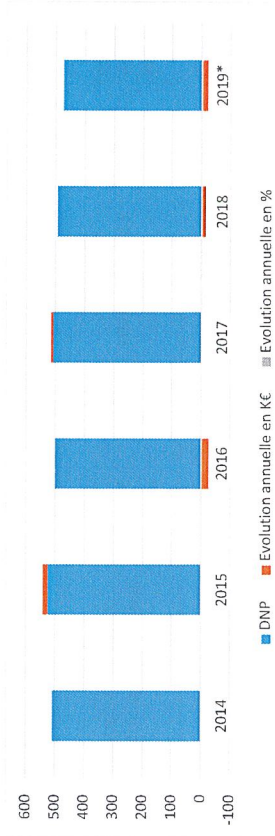
4.3.2. Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)



Variation de la Dotation Solidaire Urbaine 2014 – 2018 (* estimation Finance Active)						
Projection	2014	2015	2016	2017	2018	2019*
DSU en k€	3 844	4 610	5 323	5 723	5 951	6 161
Evolution annuelle en k€		766	713	400	228	210
Evolution annuelle en %		19,9%	15,5%	7,5%	4,0%	3,5%
Variation 2014/2019 (en k€)						2 317
Variation 2014/2019 (en %)						60,28%

La Dotation de Solidarité Urbaine est la plus importante des trois dotations. Elle est destinée à aider les communes de plus de 5 000 habitants, en fonction de la strate et du classement du potentiel fiscal. La Ville de Bruay-La-Buissière bénéficiera d'un abondement de 210 563 € en 2019.

4.3.3. Dotation nationale de péréquation (DNP)



4.3.4. Attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire

Variation des recettes de la CABBALR 2014 - 2019									
Projection	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2014/2018 (en k€)		Variation 2014/2018 (en %)
Attribution de compensation en k€	4 042	4 042	4 042	5 184	4 032	4 266			
Reversement fiscalité en k€	1 417	1 417	1 417						
DSC* en k€	273	422	264	314	330	nc			
FPIC** en k€	411	411	671	621	605	nc			
TOTAL Recettes CABBALR	6 143	6 292	6 394	6 119	4 967	nc		-1 176	-19,14%
Evolution annuelle en k€		149	102	-275	-1 152				
Evolution annuelle en %		2,4%	1,6%	-4,3%	-18,8%				

* Dotation de Solidarité Communautaire

** Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

La diminution des dotations communautaires s'explique depuis 2017 par les transferts de compétences réalisées auprès de la CABBALR. En l'espèce, en 2018, le transfert des conservatoires pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2018 impactent négativement la compensation. En 2019, l'impact sera stabilisé car aucun transfert n'est envisagé.

Variation de la Dotation Nationale de Péréquation 2014 – 2019 (* estimation Finance Active)						
Projection	2014	2015	2016	2017	2018	2019*
DNP en k€	508	525	500	507	493	473
Evolution annuelle en k€	-	17	-25	7	-14	-20
Evolution annuelle en %	-	3,3%	-4,8%	1,4%	-2,8%	-4,1%

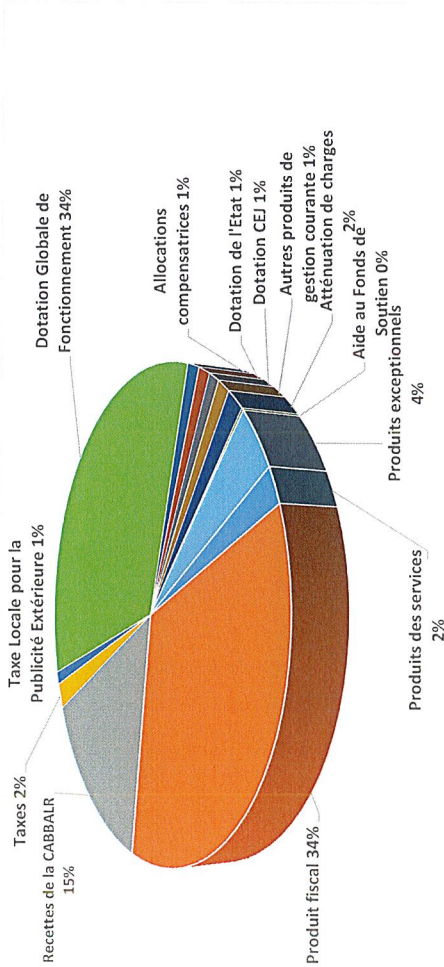
La Dotation Nationale de Péréquation est l'une des trois dotations de péréquation. Son objectif est d'atténuer les disparités de richesse fiscale entre les communes. Elle est en baisse dans la mesure où son calcul se base sur le potentiel financier.

Variation de la Dotation Globale de Fonctionnement 2014 – 2019 (* estimation Finance Active)						
Projection	2014	2015	2016	2017	2018	2019*
Dotation forfaitaire en k€	6 362	5 734	5 126	4 799	4 749	4 738
DSU	3 844	4 610	5 323	5 723	5 951	6 161
DNP	508	525	500	507	493	473
TOTAL DGF	10 714	10 869	10 949	11 029	11 193	11 372
Evolution annuelle en k€		155	80	80	164	179
Evolution annuelle en %		1,4%	0,7%	0,7%	1,5%	1,6%

Au global, on constate une hausse annuelle très modérée des dotations sur 2018. En 2019, la dotation globale qui comprend la dotation forfaitaire, la DSU et la DNP devrait être en légère hausse selon les estimations Finance Active (+179 k€) en raison de la progression de la DSU de 3,5%.

5. Situation financière de la collectivité

5.1. Recettes de fonctionnement 2018



Le produit fiscal et la dotation globale de fonctionnement représente une part significative (68%). Sachant que le produit fiscal ne doit son dynamisme qu'à la revalorisation des bases. Le budget dépend donc fortement de la dotation globale de fonctionnement dont l'enveloppe est définie dans le cadre de la loi de Finances.

Les recettes de la CABBALR constituent un poste important à hauteur de 15%.

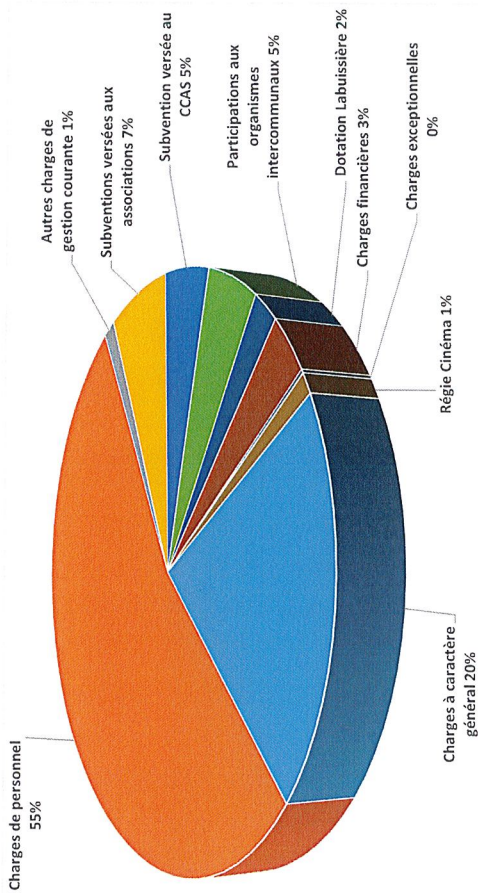
Les autres recettes (14%) comprennent les produits des services, les atténuations de charges et les produits exceptionnels.

Les produits de fiscalité indirecte (3%) rassemblent les taxes et la TLPE (taxe locale sur les publicités extérieures).

L'aide au fonds de soutien représente moins de 1% à hauteur de 62 000 € et correspond à l'aide de l'Etat pour sortir de l'emprunt toxique.

Les bons résultats obtenus au titre du Fond de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) en 2018 ont permis de bonifier le financement des opérations d'investissement 2018 à hauteur de 230 000 €. De même, la Dotation Politique de la Ville (DPV) accompagne en 2018 la réalisation de divers projets : la réhabilitation de l'école Loubet, la mise en place de la vidéo protection, la rénovation de certains équipements pour un montant global de 609 162 €.

5.2. Dépenses de fonctionnement 2018



Les charges de personnel représentent un poids significatif. La baisse de 6.7% par rapport à 2017 est liée au transfert de personnel des conservatoires de danse et de musique à la Communauté d'agglomération et de l'arrêt des contrats aidés. L'augmentation naturelle due à l'effet GVT (glissement vieillesse technicité) est estimée à 0,5%. L'effort de maîtrise de la masse salariale est à poursuivre.

Les charges à caractère général pèsent à hauteur de 20%. Elles évoluent de 19% en particulier du fait des avances faites dans le cadre du sinistre de l'Hôtel de Ville.

Les charges financières (3%) liées aux intérêts d'emprunt sont en baisse (soit de 94 000 €).

5.3. Evolution de l'autofinancement et de l'épargne

Evolution de l'autofinancement 2014 - 2018					
	2014	2015	2016	2017	2018*
Epargne de gestion en k€	4 325	5 161	4 058	4 685	3 382
Epargne brute en k€	2 837	3 791	2 799	3 555	2 346
Epargne nette en k€	-34	495	-913	-520	-2 024

* Chiffres provisoires - Arrêt au 07/01/2019

Cette baisse de l'épargne nette s'explique par des dépenses à caractère exceptionnelle dans le cadre des entretiens notamment toiture de divers bâtiments municipaux (environ 130 k€) ainsi que sur l'hôtel de ville (environ 940k€). Concernant ce dernier, des recettes de l'ordre de 325 k€ n'ont pas été perçues. De plus, la fin des emplois aidés et le recours à une prestation de service occasionnent une dépense supplémentaire de 200 k€. Enfin, la Ville a vu sa participation au SIVOM augmenter de 144 k€ en raison de la situation du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.

Face à ces dépenses, des recettes vont être perçues notamment pour l'Hôtel de Ville, des négociations sont en cours et devraient être finalisées pour le Conseil Municipal du mois de mars 2019.

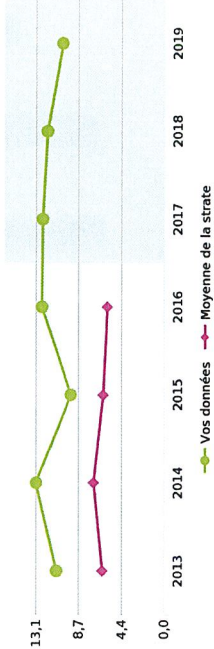
Cette baisse de l'épargne nette sera compensée lors de l'affectation des résultats.

5.4. Principaux investissements 2018

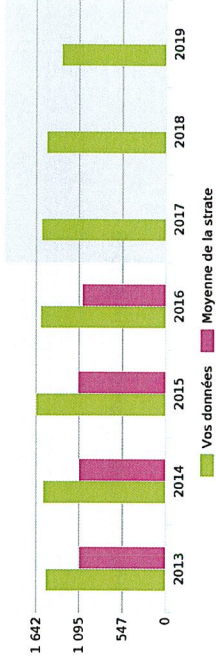
Type de dépenses	Montant des dépenses réalisées et engagées en 2018	
Etudes diverses	196 013,36 €	2,75%
Travaux Hôtel de ville	13 142,06 €	0,18%
Travaux sur les bâtiments scolaires	403 195,12 €	5,65%
Travaux sur bâtiments publics	547 435,53 €	7,67%
Travaux sur autres bâtiments	387 254,89 €	5,42%
Travaux de voirie	2 631 207,59 €	36,86%
Matériel informatique et logiciels	393 602,61 €	5,51%
Mobiliers	78 518,13 €	1,10%
Travaux réseaux d'éclairage public	81 032,88 €	1,14%
Travaux divers réseaux	22 583,94 €	0,32%
Acquisition	392 847,23 €	5,50%
Frais d'acquisition	3 422,53 €	0,05%
Travaux de démolition	362 963,68 €	5,08%
Travaux dans les cimetières	101 579,79 €	1,42%
Véhicules	391 896,75 €	5,49%
Rénovitrines	5 445,82 €	0,08%
Aménagements voirie	167 454,99 €	2,35%
Aménagement urbain	46 362,04 €	0,65%
Constructions	123 302,35 €	1,73%
Total des principaux investissements 2018	6 349 261,29 €	88,94%
Autres investissements 2018	789 765,33 €	11,06%
Total des investissements 2018	7 139 026,62 €	100%

5.5. Gestion de la dette

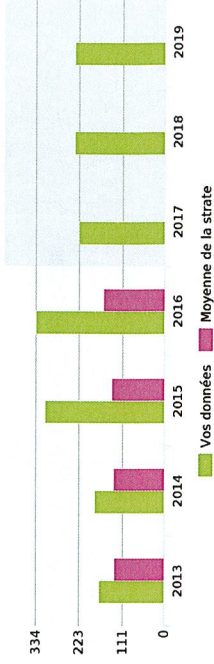
Ratio de désendettement (en années) © Finance Active



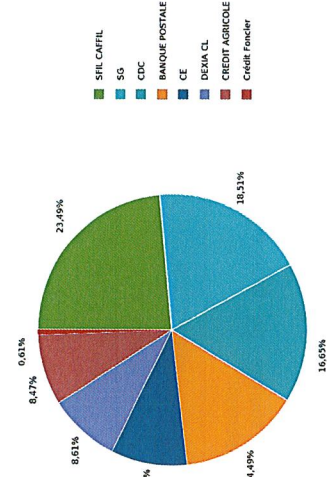
Encours de dette en euros / habitant © Finance Active



Annuité en euros / habitant © Finance Active



Dettes par prêteur



Le coût de la dette

Eléments de synthèse	31/12/2017	31/12/2018
Dette globale	36 530 k€	35 159 k€
Durée résiduelle moyenne *	10 ans et 5 mois	10 ans et 3 mois
Durée de vie moyenne **	5 ans et 7 mois	5 ans et 6 mois
Taux annuel moyen	2,93%	2,74%

* La durée de vie résiduelle est la durée exprimée en années restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt.

** La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

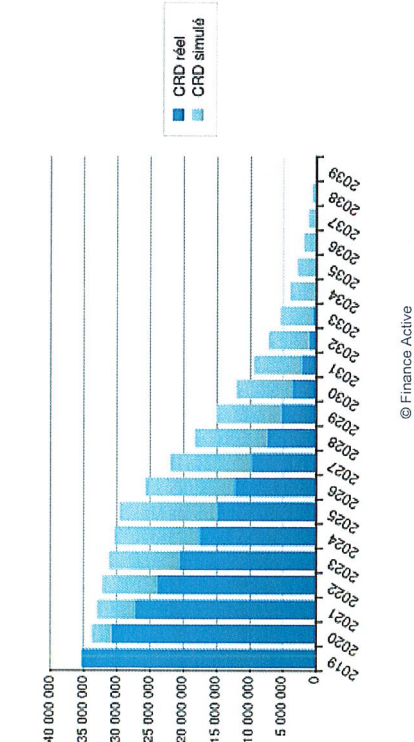
Au 31 décembre 2018, l'endettement de la Ville de Bruay-La-Buissière se montait à 35,16 millions d'euros. Les emprunts contractualisés par la Ville sont à risques nuls car 83% des emprunts sont à taux fixe et ceux à taux variable (17%) sont indexés sur le livret A.

La capacité de désendettement est de 10 ans et 3 mois au 31 décembre 2018. Légèrement supérieure aux orientations du mandat, elle est conforme à la loi de Finances 2019 qui incite les communes de la strate à rester dans la fourchette de surveillance de 11 à 13 années.

La Ville devrait avoir recours à l'emprunt en début d'année 2019, à concurrence de 3 millions d'euros pour financer l'ensemble des dépenses d'équipements projetées.

Enfin, le besoin en lignes de trésorerie est maintenu à 2 millions d'euros, l'année 2018 n'ayant pas connu de difficultés de régulation de la trésorerie. Le maintien de la ligne de trésorerie permettra de respecter le délai de traitement interne à la ville de 20 jours à compter de la réception des factures.

Profil d'extinction de la dette (évolution du capital restant dû)



Suite à un emprunt annuel de 3 millions par an de 2019 à 2024, la dette s'atténue jusqu'à extinction en 2039.

5.6. Capacité d'investissement

Plusieurs sources de financement participent au financement du plan pluriannuel d'investissement :

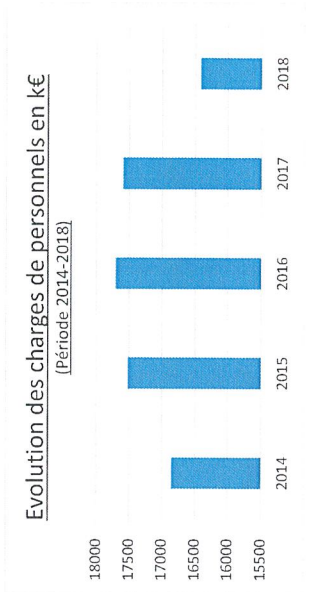
RECETTES	MONTANT
EMPRUNT	3 000 000 €
CAF NETTE	1 000 000 €
FCTVA	800 000 €
CESSIONS FONCIERES	500 000 €
SUBVENTIONS	nc
TOTAL	5 300 000 €

6. Politique des ressources humaines

En déclinaison de nouveaux principes énoncés par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et traduits dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, ce dernier contient une présentation rétrospective et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits afférents.

6.1. Evolution de la dépense de 2014 à 2018

Chapitre 12	2014	2015	2016	2017	2018
(en k€)	16 860	17 520	17 710	17 601	16 424
(en %)/2014	-	+3,9%	+5%	+4,4%	-2,6%



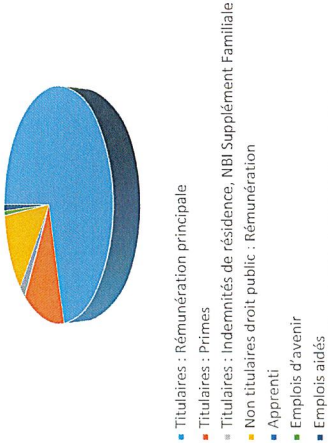
La hausse des charges entre 2014 et 2016 est liée d'une part à la mise en place des Temps Activités Périscolaires (TAP) et d'autre part au Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

La période 2016/2018 connaît une baisse sensible des charges de personnels. Cette baisse s'explique par le transfert de plusieurs compétences et services vers la Communauté d'agglomération. Parmi ces transferts, ont été concernés la piscine et les conservatoires. En outre, la fin des TAP a également eu un premier impact sur 2018.

6.2. Rémunération indiciaire et indemnitaire des titulaires et des non titulaires

	2014		2015		2016		2017		2018	
	(en k€)	(en %)	(en k€)	(en %)	(en k€)	(en %)	(en k€)	(en %)	(en k€)	(en %)
Titulaires										
Rémunération principale	7 440	44,1	7 620	43,5	7 669	43,3	8 203	46,6	8 052	49
Primes	1 499	8,9	1 541	8,8	1 533	8,7	1 539	8,7	1 517	9,2
Indemnités, NBI, Suppl. Fam.	250	1,5	265	1,5	269	1,5	252	1,4	243	1,5
Non titulaire (pub)										
Rémunération	1 059	6,3	1 064	6,1	1 106	6,2	1 383	7,9	1 458	8,9
Apprenti	22	0,1	20	0,1	-	-	-	-	7	0
Emplois d'avenir	186	1,1	284	1,6	247	1,4	155	0,9	89	0,5
Emplois aidés	-	-	-	-	114	0,6	296	1,7	114	0,7

Part de la rémunération au regard du statut en 2018



6.3. Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

L'année 2018 a été marquée par la mise à jour de l'attribution de la Nouvelle Bonification indiciaire au sein de la collectivité. Ce travail, présenté en Comité Technique a parmi d'identifier précisément les emplois éligibles à ce dispositif. 2019 finalisera ce travail sur des

emplois nécessitant une analyse complémentaire concernant l'ouverture de droits éventuels à la NBI.

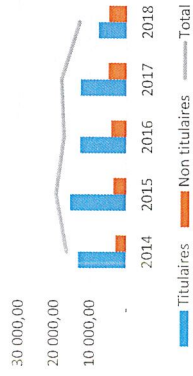
La situation en matière de NBI est la suivante :

Libellé de la NBI	Point du décret	Nb de points	Nb de bénéficiaires
Accueil public	Point 33 du décret 2006-779	10	62
Encadrement de proximité d'une équipe à vocation technique d'au moins 5 agents	Point 19 du décret 2006-779	15	21
Encadrement d'un service administratif comportant au moins vingt agents, à l'exception des fonctions exercées au titre de l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.	Point 10 du décret 2006-779	25	3
Encadrement d'un service administratif requérant une technicité en matière de gestion des ressources humaines, de gestion des achats et des marchés publics, de gestion financière, de gestion immobilière et foncière, de contentieux [...]	Point 11 du décret 2006-779	25	4
Fonctions polyvalentes liées à l'entretien, à la salubrité, à la conduite de véhicule et tâches techniques (QPV)	Point 28 du décret 2006-780	10	4
Régisseur d'avances, de dépenses ou de recettes (montant de 3 000 € à 18 000 €)	Point 21 du décret 2006-779	15	2
Régisseur d'avances, de dépenses ou de recettes (montant supérieur à 18 000 €)	Point 21 du décret 2006-779	20	2
Tâches d'exécution en matière d'administration générale (QPV)	Point 19 du décret 2006-780	10	1
Contrôle de l'exécution des travaux techniques	Point 29 du décret 2006-2006-780	10	5

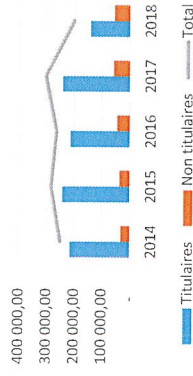
6.4. Heures supplémentaires

	2014	2015	2016	2017	2018
Titulaires					
Nombre d'heures supplémentaires	13 436	15 772	13 008	12 952	8 007
Coût des heures supplémentaires	216 431 €	244 889 €	215 871 €	243 007 €	143 297 €
Non titulaires					
Nombre d'heures supplémentaires	3 185	3 790	4 444	5 201	5 140
Coût des heures supplémentaires	34 363 €	38 778 €	48 131 €	59 794 €	58 013 €
Total					
Nombre d'heures supplémentaires	16 621	19 562	17 453	18 153	13 147
Coût des heures supplémentaires	250 795 €	283 668 €	264 002 €	302 802 €	201 311 €

Nombre d'heures supplémentaires



Coût annuel des heures supplémentaires



L'augmentation sensible des heures constatées entre 2014 et 2015 résulte de la mise en place des Temps d'Activités Périodiques (TAP) qui a nécessité un temps d'adaptation pour l'organisation tant pour les titulaires que les non titulaires. La baisse constatée sur 2018 résulte pour l'essentiel du transfert des compétences à la Communauté d'agglomération notamment le conservatoire. Un pilotage plus resserré des heures supplémentaires est désormais assuré par la Direction Générale des Services techniques.

6.5. Avantages en nature

Dans le cadre des avantages en nature (logement, repas, véhicules...), deux agents bénéficient de logements pour le gardiennage des sites du Stade Parc et du complexe sportif Léo Lagrange.

Fin 2018 le rappel des mesures d'utilisation et de contrôle des véhicules de service a été effectué auprès des agents, conformément aux engagements pris auprès de la Chambre Régionale des Comptes. Un suivi mensuel des kilomètres parcourus et des consommations de carburant est établi. Le Conseil Municipal valide par délibération les agents municipaux autorisés à effectuer le remisage à domicile d'un véhicule de service.

6.6. Structure des effectifs

Effectif permanent

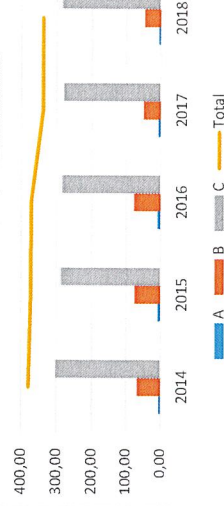
Effectifs permanents en équivalent agent au 31/12					
Catégorie	2014	2015	2016	2017	2018
A	10	12	13	8	6
B	78	86	87	52	49
C	343	325	321	314	325
Total	431	423	421	374	380

Effectifs permanents en équivalent agent au 31/12



Effectifs permanents en équivalent temps plein au 31/12					
Catégorie	2014	2015	2016	2017	2018
A	7,00	9,00	10,00	8,00	6,00
B	69,03	76,43	78,13	51,60	48,60
C	303,91	287,80	284,70	280,00	284,97
Total	379,94	373,22	372,82	339,60	339,57

Effectifs permanents en équivalent temps plein au 31/12

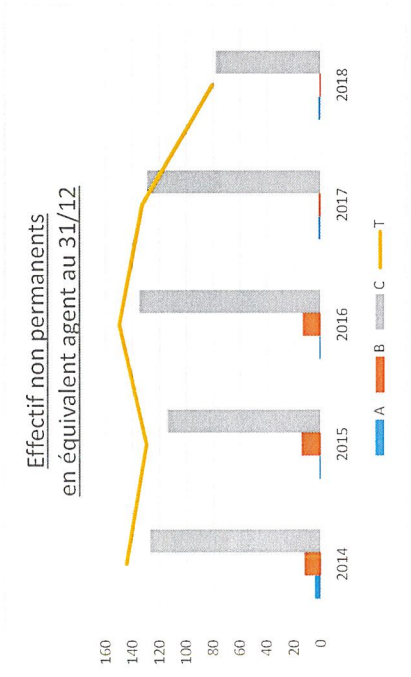


L'effectif permanent est resté globalement stable jusqu'en 2017. Il a ensuite baissé suite au transfert des personnels de la piscine et des conservatoires vers la Communauté d'agglomération.

La légère inflexion entre 2017 et 2018 résulte de la création du service Tranquillité Publique.

Effectif non permanent

Effectifs permanents en équivalent agent au 31/12					
Catégorie	2014	2015	2016	2017	2018
A	5	1	1	2	2
B	13	15	14	2	1
C	127	114	135	129	78
Total	145	130	150	133	81



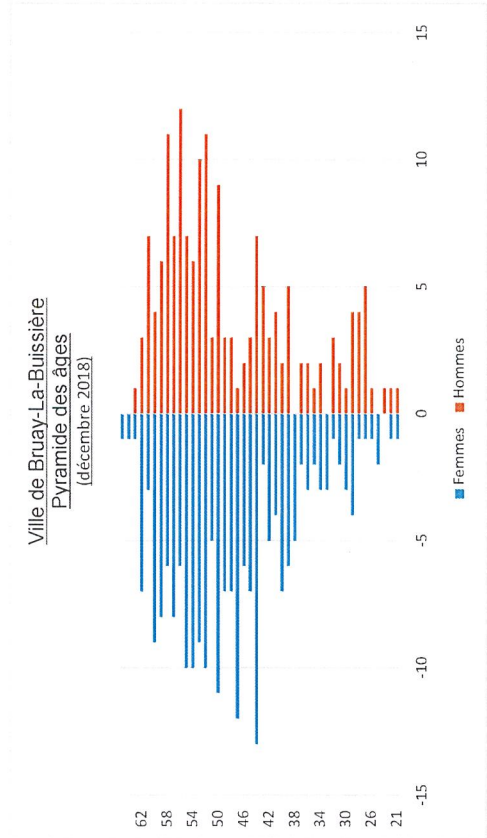
La diminution sensible constatée entre 2015 et 2018 résulte du transfert du conservatoire à la Communauté d'agglomération et de la fin des Temps d'Activités Périscolaires

Entrées et sorties d'effectifs

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'entrées	15	15	12	17	16
Nombre de sorties	21	14	12	44	17

Les départs massifs de 2017 correspondent au transfert de la piscine et du conservatoire sur la Communauté d'agglomération.

Pyramide des âges



L'âge moyen des agents de la collectivité s'établit à 48 ans (contre 49 ans en 2014). La baisse de la moyenne résulte d'un nombre important de départs au titre de la retraite et de l'intégration de plusieurs jeunes dans le prolongement des emplois d'avenir notamment.

6.7. Temps de travail

Le temps de travail annuel établi dans le cadre du règlement intérieur de fonctionnement des services s'élève à 1516 heures obtenues de la manière suivante :

52 semaines x 35 heures = 1820 heures

- 248 heures de congés annuels

- 8 jours fériés (en moyenne) x 7 heures = 56 heures

1516 heures

Le différentiel entre le temps de travail fixé au règlement intérieur de la collectivité et le temps de travail légal fixé à 1607 heures annuelles, rappelé par le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, est de 91 heures par an.

Différentes pistes de régularisation de la situation seront soumises au dialogue social au sein de la collectivité en 2019/2020 (respect des 35 heures hebdomadaires, annualisation collective...). La proposition d'actualisation du règlement intérieur sera validée dans le cadre des instances représentatives et de l'Assemblée Délibérante.

6.8. Egalité femme homme dans la collectivité (rapport intégré)

Rappel

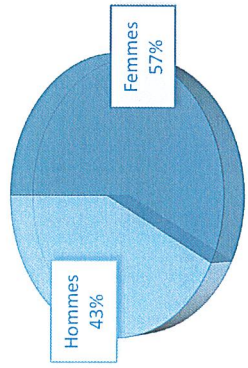
Depuis le 1er janvier 2016, conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les conseils municipaux des communes de plus de 20 000 habitants doivent examiner,

préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur "la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes", précise un décret publié au JO du 28 juin 2015.

NB : les chiffres du présent rapport intégré sont des données annuelles du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

6.8.1. Etat des lieux de la parité

Répartition des effectifs



En 2018, la Ville de Bruay-La-Buissière a employé 270 femmes et 209 hommes. Cette répartition est constante dans le temps ; en effet, le bilan social 2017 affiche la même répartition.

Le taux de féminisation municipal est inférieur au taux national qui est de l'ordre de 61% dans la Fonction Publique Territoriale.

Répartition des effectifs par catégorie hiérarchique

	CATEGORIE A		CATEGORIE B		CATEGORIE C		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Femmes	4	57%	23	46%	239	60%	266	58%
Hommes	3	43%	27	54%	164	40%	191	42%
TOTAL	7	1,5%	50	10,9%	400	87,5%	457	100%

Cette répartition hommes-femmes est assez similaire excepté pour la catégorie B, catégorie d'encadrement intermédiaire dans laquelle les hommes prédominent. Sinon concernant la catégorie C, il y a davantage de femmes en raison de la filière médico-sociale à 100% féminisée et la filière administrative avec 74 femmes, soit 83%.

Les chiffres de féminisation à la Ville sont inférieurs à ceux de la Fonction Publique Territoriale. D'après le rapport annuel de la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique portant sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique (édition 2017), 61% sont des femmes dans la Territoriale ; sachant que celle-ci comporte 62% de femmes en catégorie A, 63% en catégorie B et 61% en catégorie C.

Répartition par genre selon la filière

FILIERE	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Administrative	83%	17%	19%
Technique	50,5%	49,5%	68%

Culturelle	58%	42%	3%
Sportive	22%	78%	2%
Médico-sociale	100%		4%
Animation	20%	80%	1%
Hors filière	25%	75%	3%
TOTAL	57%	43 %	100%

Il ressort que les cadres d'emplois les plus féminisés sont :

- les agent(e)s territoriaux(ales) spécialisé(e)s des écoles maternelles (100%)
- les assistant(e)s territoriaux(ales) d'enseignement (100%)

A contrario, les cadres d'emploi les plus masculinisés sont :

- Les ingénieurs (100%)
- Les agents de maîtrise (94%)
- Les animateurs (80%)
- Les techniciens (85%)
- Les éducateurs territoriaux A.P.S. (78%)

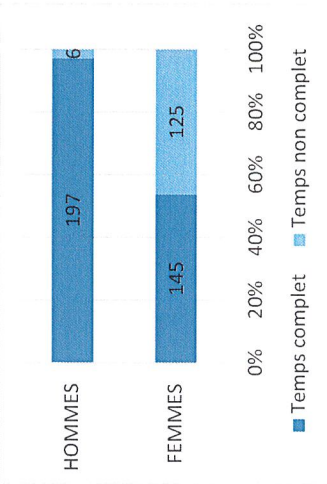
A la lecture de ces éléments, il apparaît nécessaire de mettre en place une politique de gestion des ressources humaines qui favorise la mixité (recrutement, formation).

Répartition par âge moyen des agent(e)s

Genre	Titulaires	Non titulaires	Ensemble des agents
Femmes	48,19 ans	40,75 ans	46,66 ans
Hommes	48,13 ans	41,63 ans	46,73 ans

La moyenne d'âge dans la collectivité est de 46,69 ans. Cette dernière est supérieure à celle de la fonction publique territoriale évaluée à 45,1 ans pour les femmes et à 44,8 ans pour les hommes. Toutefois comme dans une grande majorité de collectivités, les fonctionnaires titulaires sont plus âgés que les non titulaires qui comprennent les agents contractuels.

Répartition par temps de travail



Répartition des entrées et sorties

	2018	%
Nombre d'entrées	Femmes	10
	Hommes	6
	Total	16
Nombre de sorties	Femmes	7
	Hommes	10
	Total	17

Les chiffres avancés sont favorables à la politique de parité envisagée.

Répartition des formations

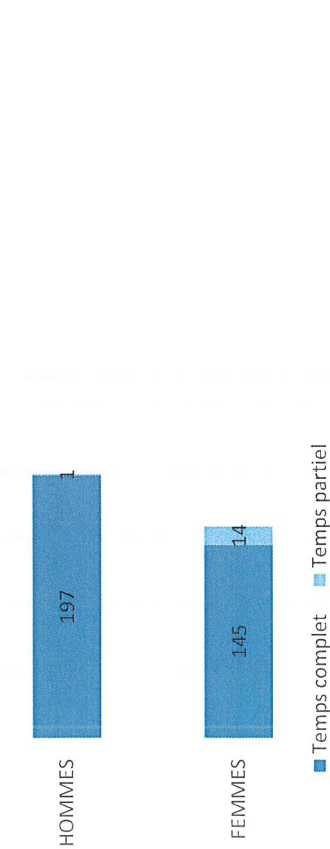
TYPES DE FORMATIONS	HOMMES	%	FEMMES	%	TOTAL
Intégration	6	50%	6	50%	12
Prépa Concours	0	0%	2	100%	2
Initiale	0	0%	0	0%	0
Professionalisation/Continue	55	55%	45	45%	100
Continue obligatoire	3	42,86%	4	57,14%	7
Personnelle	11	73,33%	4	26,66%	15
Sécurité	104	49,29%	107	50,71%	211
TOTAL	179	51,58%	168	48,42%	347

TYPES DE FORMATIONS	NOMBRES D'HEURES			
	HOMMES	%	FEMMES	%
Intégration	210	54%	180	45%
Prépa Concours	0	0%	47	100%
Initiale	0	0%	0	0%
Professionalisation/Continue	2064	49,71%	2088	50,29%
Continue obligatoire	66	50%	66	50%
Personnelle	44	56%	33,5	44%
Sécurité	192	50%	192	50%
TOTAL	2576	49,53%	2606,5	5,21%

Les hommes suivent davantage de formations que les femmes notamment dans le cadre de la professionnalisation et de la formation continue.

6.8.2. Actions correctives en faveur de l'égalité réelle

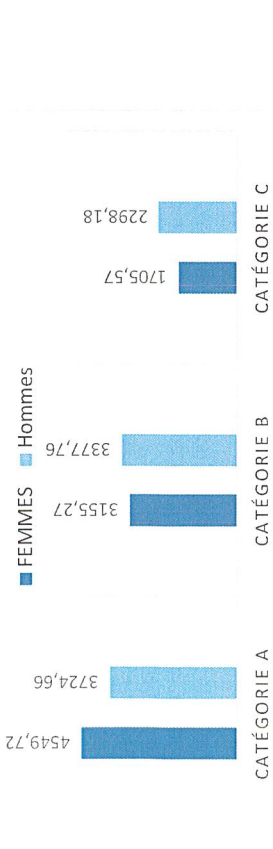
En 2018, a été mis en place un groupe de réflexion dans le cadre du dialogue social regroupant des représentants syndicaux, des agents et des cadres de la Ville, du CCAS et du SIVOM de la Communauté du Bruaysis.



Cette répartition sur le temps de travail met clairement en évidence un travail à temps non complet ou partiel essentiellement pour les femmes. Sachant que dans la Fonction Publique, 82% des postes à temps partiel sont occupés par des femmes.

Concernant ces temps non complets, 98% sont de catégorie C et 2% en catégorie B.

Répartition par coût salarial mensuel en euros (rémunération + charges)



Au sein de la collectivité, l'écart de revenu entre les femmes et les hommes est marqué pour la catégorie C (34,7% en faveur des hommes). Pour la catégorie B, cet écart est de 7,05 % en faveur des hommes. Pour la catégorie A, l'écart est de 22,15% en faveur des femmes. Ce chiffre est à relativiser car inversion de la tendance si les cadres de direction mutualisés sont incorporés comme agents de la ville.

Selon les derniers chiffres publiés dans la fonction publique territoriale en 2015, le salaire net moyen en catégorie A s'élève

Ainsi l'égalité femme-homme a été un thème retenu et travaillé lors de différentes séances afin de mieux intégrer la promotion de l'égalité femme-homme au cœur de la gestion des ressources humaines, dans une démarche continue d'animation et de pilotage d'actions.

Premièrement, les actions qui seront engagées et mise en œuvre en 2019 :

- Etablir le rapport sur l'égalité professionnelle femme-homme de manière plus développée et prenant en compte une vision plus globale qui ne se limite pas à la politique menée au sein de la collectivité en matière de ressources humaines, mais qui vise à accompagner certaines politiques publiques sur le territoire comme celles en direction de la jeunesse, des sports, de la vie associative. Cela nécessite la mise en place d'une base de données d'observation traitant de l'égalité femme -homme et une sensibilisation de l'ensemble des partenaires concernés.
- Féminiser les grades, les fonctions dans les actes et documents administratifs (arrêtés, offres d'emploi, profils de poste, évaluations, bilans et rapports...). Il est important de favoriser et d'inciter à la mixité dans les différentes filières. Cela nécessite une attention particulière du service ressources humaines et des objectifs de recrutement affirmés.
- Développer une communication non stéréotypée dans les différents échanges (courriers, rapports, notes...), afin de ne pas favoriser les représentations sexuées dans le champ professionnel.
- Mettre en place des sessions pour les agent(e)s de sensibilisation à l'égalité femme-homme afin de lutter contre les stéréotypes. Au sein de la collectivité, des agent(e)s dûment formées peuvent dispenser cette sensibilisation ; il est à prévoir une formation spécifique pour les managers qui sont les premiers relais de la démarche au quotidien, et une à destination des élu(e)s.
- Mettre en place des conférences ou temps d'échanges sur les enjeux de la mixité, pour développer l'égalité femme-homme, pour surmonter les stéréotypes.
- Mettre en place une boîte à idées qui permettra entre autre de collecter des idées, des propositions ou de relater des faits sur le développement et la promotion de l'égalité femme-homme.
- Allouer un budget spécifique au dialogue social et donc notamment à la problématique égalité femme-homme.

Deuxièmement, à moyen terme, peuvent être envisagées les actions suivantes :

- Accroître la visibilité des femmes dans l'espace public en donnant leurs noms à des rues, des bâtiments, des équipements... Il est nécessaire que les services soient force de proposition dans ce sens auprès des élu(e)s afin de valoriser la place des femmes.
- Développer les indicateurs permettant l'étude et la compréhension des causes de disparité notamment sur le plan de la rémunération, de l'accès à certains postes et sur la prise en compte du temps de travail.
- Développer la prise en compte de l'égalité femme-homme sur le plan de la parentalité et de la vie personnelle. L'objectif est de permettre une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, tout en garantissant la qualité et la continuité du service rendu aux usagers.

Troisièmement, sur le long terme, peuvent être étudiées les actions suivantes :

- Expérimenter le télétravail afin d'aborder la problématique du temps partiel voulu ou subi par les femmes (mais qui suppose un investissement préalable dans les outils dématérialisés et le matériel de mobilité),
- Inciter à conserver, à renouveler ou à développer la parité dans le cadre des différentes instances.

6.9. Orientations 2019 en matière de ressources humaines

Les orientations en matière de ressources humaines pour 2019 concerneront les points suivants :

- La poursuite de la mise en œuvre des mesures gouvernementales relatives au déploiement du Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR),
- La poursuite de la mise en place du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),
- Le déploiement du plan d'action consécutif au rapport de la Chambre Régionale des Comptes,
- L'ouverture d'une réflexion sur la démarche « métiers » (déroulement de carrière, régime indemnitaire, mobilité professionnelle, plan de formation) au sein de la collectivité,
- La mise en place d'un plan d'action sur la gestion de l'absentéisme,
- Le déploiement d'un Plan Emploi Recrutement.

7. Relation entre la Ville et les Satellites

Dans le cadre du dernier rapport de la CRC de septembre 2018, il a été recommandé à la Ville de mettre en place des outils de suivi pour les dépenses subventionnées notamment auprès de trois satellites que sont : le cinéma, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Office de la Jeunesse. Ainsi les temps d'échange et d'analyse seront dès 2019 formalisés afin d'approfondir les modalités d'analyse et de contrôle de gestion dans ce cadre.

A ce sujet en collaboration avec le Trésorier, est menée une réflexion pour établir une commission ad hoc de contrôle, à l'image de ce qui existe pour le SIVOM dans le cadre de la mutualisation.

7.1. Régie municipale du cinéma

Le Cinéma « Les Etoiles » est une régie à personnalité morale propre dont l'activité principale est d'être un cinéma municipal d'art et d'essais en centre de ville.

Il est un repère culturel incontournable dans la politique municipale et à ce titre multiplie les partenariats avec les services municipaux comme la médiathèque et les associations souhaitant développer ou mettre en place un axe culturel à caractère cinématographique.

Ce lieu repéré et apprécié ne cesse de se développer et est tourné en permanence vers l'avenir, après le passage à la numérisation, il est l'un des 3 sites repérés par La Villette pour accueillir une Micro-Folies. Donc le Cinéma « Les Etoiles » est un lieu animé qui se diversifie en permanence.

Variation de la Participation versée à la Régie Cinéma						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Régie Cinéma Les Etoiles en €	363 874	341 843	341 843	341 843	341 843	341 843
Evolution annuelle en €		-22 032	0	0	0	0
					-22 032	-6,05%

Evolution annuelle en %	-6,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
-------------------------	-------	------	------	------	------	--

La participation de la Ville est relativement stable et constante. En 2019, la prise en compte des mises à disposition des personnels municipaux pourra avoir un impact à la hausse de la participation compensée par une baisse de la masse salariale de la collectivité.

7.2. Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif, reconnu et obligatoire qui a pour mission d'animer une politique sociale au sein de la Ville en liaison avec les organismes et institutions intervenants sur le territoire.

Afin de répondre au mieux à cet objectif, est établi sur Labuissière un CCAS qui dépend budgétairement de celui de Bruay-La-Buissière.

Variation de la Dotation CCAS						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation CCAS en €	1 350 000	1 380 000	1 380 000	1 435 500	1 470 710	1 472 210
Evolution annuelle en €		30 000	0	55 500	35 210	1 500
Evolution annuelle en %		2,2%	0,0%	4,0%	2,5%	0,1%
						122 210
						9,05%

Ainsi pour mener à bien les actions à caractère social qui lui incombent, la principale ressource du CCAS est la subvention communale qui complète le versement de divers financeurs comme le Département dans le cadre de l'aide sociale ou encore les caisses de retraite.

La participation de la Ville auprès du CCAS est très soutenue du fait des difficultés sociales croissantes rencontrées par la population bruaysienne et labuissérienne. Elle lui permet également d'assurer une offre petite enfance constante et de qualité.

Toutefois le CCAS doit rester vigilant et attentif aux variations de fréquentation des équipements petite enfance et doit donc étudier toutes les pistes d'action et les leviers lui permettant d'y faire face. Sachant que l'offre petite enfance est constante, sur le plan de la qualité et des tarifs qui sont très abordables (notamment pour les familles aux revenus modestes), imposés dans le cadre du contrat enfance/jeunesse signé avec la CAF.

7.3. Office de la Jeunesse

L'Office de la Jeunesse est une association loi 1901 qui propose des activités éducatives aux enfants et aux jeunes de la Ville durant toute l'année, en soirée, le mercredi, le week-end et pendant toutes les vacances scolaires.

Variation de la Subvention versée à l'Office de la Jeunesse						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Subvention OJ en €	1 220 000	1 170 000	1 170 000	1 230 071	1 233 000	1 233 000
						13 000
						1,07%

Evolution annuelle en €	-50 000	0	60 071	2 929	0
Evolution annuelle en %	-4,1%	0,0%	5,1%	0,2%	0,0%

Dans le cadre de la politique jeunesse et éducation, la Ville subventionne ce partenaire. En 2019, la subvention sera a priori stable, à hauteur de 1 233 000 €. Une réflexion est en cours pour la transformation de l'office en centre social.

7.4. SIVOM de la Communauté du Bruayais

Le SIVOM de la Communauté du Bruayais est un EPCI regroupant 27 communes du Bruayais soit environ 96 000 habitants. La Ville adhère à l'ensemble des 10 compétences.

Variation de la Participation au SIVOM						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Participation SIVOM en €	1 219 626	1 226 632	1 319 873	1 275 644	1 415 804	1 434 899
Evolution annuelle en €		7 006	93 241	-44 229	140 160	19 095
Evolution annuelle en %		0,6%	7,6%	-3,4%	11,0%	1,3%
						215 273
						17,65%

En 2019, la participation du SIVOM devrait augmenter de 1,3 % ; sachant que des ajustements sont envisageables dans la mesure où à compter du 1^{er} avril 2019, le critère activité pour les compétences du Pôle Social (excepté pour la MIPPS) est pleinement pris en compte à hauteur de 50 %. Le chiffrage de cette participation prend bien évidemment en compte la nouvelle situation du service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile mis en place depuis le 1^{er} novembre 2018.

Au cours du 2nd semestre 2018, ont été engagées de nombreuses réflexions sur le fonctionnement et l'organisation du SIVOM mettant en avant les enjeux de solidarité et d'équité : révision des statuts (applicable à compter du 1^{er} avril 2019), nouveau calcul des participations notamment de l'Administration Générale et du Pôle Social, ratios des charges mutualisés

Pour répondre aux remarques énoncées par la CRC, un groupe de travail est en cours sur les critères de répartition des charges mutualisées entre la Ville et le SIVOM. Il est envisagé de mettre en place pour les services des critères de répartition plus réalistes, justes, objectifs, transparents et pertinents. Sachant que la situation de la direction sera à traiter sur des critères propres relatifs par exemple au temps passé, à la mobilisation sur des projets. Une fois les critères entièrement définis, le fonctionnement de la Commission Mixte Permanente de Contrôle sera redéfini afin de prendre acte de ces nouveaux ratios ainsi que d'une périodicité dans les échanges et le contrôle des charges.

8. Budgets annexes

8.1. Budgets annexes inactifs, clôturés

Lors du Conseil Municipal du 21 décembre 2018, ont été clôturés quatre budgets annexes inactifs depuis quelques années : « Zac des Terrasses », « Quartier du Nouveau Monde », « Quartier Loubet » et « Promotions Immobilières ».

Après régularisations des écritures budgétaires, il a été constaté que ces derniers ne comportent plus de terrains en stock. Donc ils ont été clôturés au 31 décembre 2018 et l'ensemble de l'actif et du passif de ces Budgets Annexes a été intégré au Budget Principal de la Ville.

Ainsi seront intégrés les montants suivants au Budget Primitif 2019 :

- Pour le budget annexe « Zac des Terrasses », un excédent de fonctionnement de 7 747,04 € ;
- Pour le budget annexe « Quartier du Nouveau Monde », un excédent de fonctionnement de 26 031,83 € ;
- Pour le budget annexe « Quartier Loubet », un excédent de fonctionnement de 86 094,75 € ;
- Pour le budget annexe « Promotions immobilières », un déficit de fonctionnement de 9 157,15 € et un excédent de 171 977,07 € en section d'investissement.

Outre la clôture des budgets susmentionnés, 2 budgets annexes sont encore actifs ; il s'agit du budget pour les locations de salle et pour les locations immobilières.

8.2. Budget annexe « Locations de salles »

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT en k€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Prév. CA 2018
Autres charges de gestion courante				40	
Versement au Budget Principal		70	20		
Charges exceptionnelles	0	0		3	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	0	70	20	43	0

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT en k€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Prév. CA 2018
Autres produits de gestion courante	34	27	30	34	38
Produits exceptionnels			3		
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	34	27	33	34	38

RESULTAT COMPTABLE DU BA LOCATIONS DE SALLES	34	27	33	31	38
EVOLUTION en k€		-7	6	-2	7
EVOLUTION en %		-20,6%	22,2%	-6,1%	22,6%

Ce budget annexe ne reflète pas l'ensemble des dépenses réelles liées à leur objet ; conformément aux engagements pris dans le cadre du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, un travail sera effectué sur le sujet en 2019.

8.3. Budget annexe « Locations immobilières »

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT en k€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Prév. CA 2018
Charges à caractère général	29	33	32	33	34
Autres charges de gestion courante	21	25	14	13	0
Versement au Budget Principal		370	80		
Charges exceptionnelles			11		
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	50	428	137	46	34

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT en k€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Prév. CA 2018
Impôts et taxes	0	37	9	9	9
Autres produits de gestion courante	208	182	169	167	151
Produits exceptionnels	0	0	7	4	0
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	208	219	185	180	160

RESULTAT COMPTABLE DU BA LOCATIONS IMMOBILIERES	158	-209	48	134	126
EVOLUTION en k€		-367	257	86	-8
EVOLUTION en %		-232%	-123%	179%	-6%

Ce budget annexe ne reflète pas l'ensemble des dépenses réelles liées à leur objet ; conformément aux engagements pris dans le cadre du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, un travail sera effectué sur le sujet en 2019.

9. Situation des AP/CP au budget principal au 31/12/2018

Sans objet car les AP/CP sont mis en place à compter de 2019. Situation à dresser dans le cadre du ROB 2020.

10. Orientations budgétaires 2019

10.1. Ambition « Investissement »

La dernière partie de mandat confirme la volonté de maintien d'un haut niveau d'investissement pour transformer la commune (centre-ville, centralités secondaires et équipements structurants), conforter la qualité du cadre de vie des bruyaisiens au quotidien

(programme de voirie, entretien et maintenance des équipements publics du quotidien), contribuer à la qualité de vie au travail des agents municipaux.

La stratégie financière pluriannuelle est fondée sur :

- la poursuite de l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- une capacité de désendettement maintenue à un plafond de 10/11 ans, soit en dessous des seuils d'alerte de vigilance,
- la recherche accrue de subventions et de cofinancement,
- une nouvelle gestion du patrimoine et la mise en vente de bâtiments municipaux inutilisés, inadaptés et coûteux en frais de fonctionnement,
- la poursuite du désendettement.

Ainsi pour maîtriser les dépenses de fonctionnement en 2019, l'ensemble des agents seront sollicités pour faire part de leurs idées d'économies et accompagner pour les mettre en œuvre.

Surtout une vigilance accrue sera portée sur la politique de recrutement par la mise en place d'un Comité Emploi Recrutement évaluant les besoins en recrutement et les solutions alternatives mobilisables.

10.2. Orientations en matière de dépenses de fonctionnement 2019

La gestion de la masse salariale

En 2018, la Ville a connu une augmentation de sa masse salariale du fait par exemple de la mise en place du nouveau service Tranquillité publique et de l'impact du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP. De plus, comme évoqué, cette évolution des charges de personnel dépend également de plusieurs mesures décidées sur le plan national.

Conformément aux engagements pris depuis plusieurs années, les charges en personnel font l'objet d'un effort de maîtrise qui se poursuivra en 2019 à travers le développement de la dématérialisation, un management davantage participatif, une plus grande autonomie des équipes de production, conduisant en partie au non-remplacement systématique des vacances de postes de production et d'encadrement.

La dotation spéciale de Labuissière

Variation de la dotation spéciale de Labuissière						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation Labuissière en €	610 000	667 500	673 475	695 452	690 000	690 000
Evolution annuelle en €		57 500	5 975	21 977	-5 452	0
Evolution annuelle en %		9,4%	0,9%	3,3%	-0,8%	0,0%
					80 000	13,11%

La Ville de Bruay-La-Buissière suite à l'association attribue annuellement une dotation à Labuissière pour ses dépenses de fonctionnement à caractère général (hors dépenses de personnel et travaux). Cette dotation est stabilisée pour 2019 à hauteur du 690 000 €.

Les subventions versées aux associations et aux satellites

En 2019, afin de maintenir un soutien appuyé au monde associatif, poumon de la vie locale pour animer, développer et promouvoir la Ville, le montant des subventions versées aux associations devrait connaître une légère hausse, vu la proposition de ne plus appliquer le critère de l'année d'existence et le travail à venir sur la valorisation des mises à disposition de locaux et de moyens municipaux.

Les contributions de la Ville aux trois satellites (Office de la Jeunesse, CCAS et régie du cinéma) seront maintenues à niveau constant. En effet, il est nécessaire que les organismes publics ainsi financés réalisent des efforts comparables à ceux que la Ville s'impose.

La contribution au SIVOM sera actualisée en 2019 du fait des nouvelles règles proposées aux communes membres en matière de participation des communes (cf. principe d'équité et de solidarité) ; ainsi que du fait de l'actualisation des ratios de charges mutualisées entre le SIVOM et la Ville.

Le suivi budgétaire et comptable

Pour accompagner au mieux, cet effort de maîtrise des dépenses, chaque service a été doté d'un accès au logiciel comptable et de tableaux de bord lui permettant d'assurer un suivi mensuel pertinent avec davantage d'autonomie. Des outils de synthèse sont à consolider pour mieux partager les résultats au sein de la collectivité. La direction générale disposera ainsi d'outils d'analyse pour proposer aux élu(e)s les décisions en toute connaissance de cause.

La conduite du changement

Suite à la publication d'un nouvel organigramme en juillet dernier, va se poursuivre la conduite du changement, notamment en matière de dématérialisation (écoles et e-administration) et de nouvelle expérience Usagers (accueil de la maison des services).

Pour atteindre l'optimisation, l'efficacité et l'efficience attendues, il est nécessaire d'adapter le fonctionnement et l'organisation de la collectivité. Outre les enjeux économiques et budgétaires, le changement passe par un partage de valeurs sur le territoire et au sein de la collectivité. En plus de la formation et du développement des outils de communication, les process doivent être structurés, tout en permettant l'expérimentation afin d'ajuster au mieux le service aux besoins et aux attentes.

10.3. Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences

Dans le cadre de sa politique en ressources humaines et vu sa volonté d'adapter en permanence le service public aux besoins des habitants, la Ville de Bruay-La-Buissière souhaite mettre en place une démarche Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC). Ainsi, doit être réalisée et généralisée une analyse par métier pour identifier les compétences existantes par rapport à celles nécessaires demain.

Cette démarche permettra de développer des plans de formation individualisés au profit des agents concernés. L'objectif est également de développer la mobilité interne en recherchant la meilleure adéquation possible entre l'évolution des besoins et les compétences de l'agent(e).

La réflexion doit également porter en 2019 sur la reconnaissance salariale, engagée à travers la mise en place du RIFSEEP, la démarche doit se poursuivre et s'étendre pour permettre aux

managers de disposer de marges de manœuvres dans le cadre de la GPEEC et de la montée en compétences des agent(e)s.

Les ateliers de travail du dialogue social sont initiés au sein de la collectivité depuis juin 2018 et se réunissent à un rythme mensuel. Ce collectif qui rassemble des représentants syndicaux et des représentants de chaque pôle, s'est d'abord attaché aux quatre problématiques suivantes : égalité femme-homme et qualité de vie au travail ainsi que pistes d'économie et marges de manœuvre pour le pouvoir d'achat et le régime indemnitaire des agent(e)s.

Un plan d'actions a été établi pour intégrer pleinement l'égalité femme-homme au sein de la gestion des ressources humaines ; ce dernier est présenté supra (cf. point 6.8. Rapport égalité femme-homme). En matière de qualité de vie au travail, sont envisagées pour 2019 des actions portant sur les locaux notamment la sécurité de ces derniers, leur convivialité, le matériel mis à disposition dans les espaces de travail. Une attention particulière est portée à un management bienveillant soucieux de règles communes équitables et justes, des conditions et relations de travail, des marques de reconnaissance et de la prévention des risques psychosociaux. Outre le travail déjà mené sur les aménagements de poste et les reclassements notamment suite à restrictions, les formations portant sur ces domaines précités, débutées en 2018 se poursuivront en 2019 pour les managers de la collectivité, les membres du CHSCT et les élu(e)s. Enfin, est associé à l'ensemble de cette démarche, tout agent à travers la mise en place de boîte à idées, il pourra s'exprimer sur ces quatre thématiques et par exemple suggérer des pistes d'économies ou encore partager sa vision de la mixité, proposer une initiative conviviale, etc.

Suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes de septembre 2018, le collectif et les instances paritaires engageront l'actualisation du règlement intérieur pour respecter la durée du temps de travail légal. Ce travail aboutira à un protocole d'accord au second semestre 2019 définissant les modalités d'actualisation du règlement intérieur et les contreparties négociées. Il est important de répondre à la demande de reconnaissance salariale portée par les représentants du personnel depuis les deux dernières années.

10.4. Démarche Achat

L'application d'une démarche achat intégrée permet de réaliser des économies et d'optimiser les achats et acquisitions de la collectivité. Depuis de nombreuses années, les divers groupements de commande passés avec le SIVOM de la Communauté du Bruayais et les autres communes membres aboutissent à la réalisation d'économies d'échelle.

La démarche engagée se poursuit : d'une part, la qualité rédactionnelle des cahiers des charges progresse dans la définition précise et détaillée du besoin, et d'autre part, les dispositions légales applicables du code de la commande publique comme le développement du sourcing, la proposition de variantes, sont mieux exploitées.

Outre la contractualisation de clauses d'insertion, la Ville en tant que pouvoir adjudicateur s'engage à progresser dans les prescriptions favorables au développement durable dans les offres et process des attributaires.

La Ville actualisera en 2019 sa procédure interne applicable dans le cadre de la commande publique, permettant ainsi de développer les contributions de chacun notamment pour l'identification du besoin.

10.5. Estimation de l'évolution des dépenses de fonctionnement de 2016 à 2023

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement en k€	Rétrospective					Prospective				
	2014	2015	2016	2017	2018*	2019	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général	4 746	4 760	4 744	4 984	5 911	6 356	6 356	6 356	6 356	6 356
Charges de Personnel	16 823	17 519	17 710	17 602	16 423	17 238	17 497	17 759	18 025	18 296
Autres charges de gestion courante	4 956	4 910	4 956	5 111	5 393	5 335	5 388	5 442	5 497	5 552
Dotations Labuissière	610	668	673	695	690	690	690	690	690	690
Reversement et restitution sur impôts et taxes	405	405	405		0					
Charges financières	1 590	1 077	1 230	1 137	1 037	943	905	833	776	727
Charges exceptionnelles	402	388	443	376	405	352	352	352	352	352
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	29 532	29 727	30 161	29 885	29 859	30 914	31 188	31 432	31 696	31 972

* chiffres provisoires - arrêté au 07/01/2019

Dans le cadre de cette estimation, les charges à caractère général sont estimées constantes. Une augmentation prévisionnelle des charges de personnel est prévue à hauteur de 1,5%. Les autres charges de gestion pourraient augmenter d'environ 1% par an. Les charges financières sont envisagées en fonction du profil d'extinction de dette intégrant la contractualisation d'un emprunt de 3 millions d'euros.

10.6. Orientations de recettes de fonctionnement

La hausse modérée des dotations (* Estimation Finance Active)

	2018	2019*	2020*	2021*	2022*	2023*
Dotations Forfaitaire (en k€)	4 749	4 738	4 704	4 672	4 639	4 603
Dotations de solidarité Urbaine (en k€)	5 951	6 161	6 353	6 536	6 716	6 892
Dotations Nationales de Péréquation (en k€)	493	473	438	402	370	340
Dotations Globales de Fonctionnement (en k€)	11 193	11 373	11 495	11 611	11 725	11 835

10.7. Estimation de l'évolution des recettes de fonctionnement de 2016 à 2023

Evolution des recettes réelles de fonctionnement en k€	Rétrospective					Prospective				
	2014	2015	2016	2017	2018*	2019**	2020**	2021**	2022**	2023**
Produits des services	818	824	842	776	746	739	731	724	717	709
Produit fiscal	10 814	11 030	10 740	10 534	10 984	11 094	11 205	11 317	11 430	11 544
Recettes de la CABBALR	6 108	6 292	6 394	6 118	4 967	5 201	5 201	5 201	5 201	5 201
Taxes	1 007	1 004	988	1 088	920	920	920	920	920	920
DGF	10 714	10 870	10 949	11 028	11 192	11 373	11 495	11 611	11 725	11 835
Dotations de l'Etat	1 106	1 234	1 305	1 320	918	743	668	661	654	648
Participation CEJ	402	409	405	360	396	378	378	378	378	378
Autres produits de gestion courante	593	567	498	462	452	445	439	432	425	419
Reversement des BA		440	100	40						
Aide au FDS			62	62	62	146	53	53	53	53
Atténuation de charges	573	687	517	518	608	550	550	550	550	550
Produits exceptionnels	338	401	171	1 396	1 419	150	150	150	150	150
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	32 473	33 758	32 971	33 702	32 664	31 739	31 789	31 997	32 203	32 408

En complément des propos susmentionnés, est à noter, à compter de 2019, une baisse des dotations de l'Etat en raison d'une part de la fin de la compensation des NAP et d'autre part de l'arrêt des emplois aidés.

En raison d'une augmentation récurrente des bases, une augmentation du produit fiscal est estimée à hauteur de 1% par an.

Pour rappel, l'aide relative au Fonds de soutien est plus élevée en 2019 du fait du remboursement total du solde d'un emprunt (délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2018) ce qui explique la diminution à compter 2020.

D'après les estimations de Finance Active, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) permet à la Ville de Bruay-La-Buissière de connaître une légère augmentation de ses dotations financières. La hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine en 2019 est estimée à 210 k€, soit 3,53%.

La Dotation Globale de Fonctionnement serait en augmentation de 180 k€, soit 1,61% par rapport à celle de 2018.

La stabilité des taux de la fiscalité directe locale

Comme depuis 2008, la Ville de Bruay-La-Buissière a opté pour une stabilité des taux et voire même une légère baisse de la taxe foncière bâtie depuis 2017.

Ainsi l'accroissement du produit fiscal sera exclusivement lié à l'actualisation des valeurs locatives décidées par l'Etat et à la valorisation des bases induites par les constructions nouvelles.

Les dotations de la Communauté d'agglomération

Depuis le transfert du produit de la fiscalité économique, la CABBALR verse annuellement à la Ville de Bruay-La-Buissière une attribution de compensation fixée à 4 265 883 € (hors compensation des conservatoires pour le dernier trimestre 2017 déduite sur 2018).

La Ville perçoit dans le cadre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) un reversement de 604 990 € et une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) de 329 852 €, qui dépendent des critères dérogatoires définis par la Communauté d'agglomération. En 2018, le versement est resté stable à l'euro près.

A ce jour, les données de la Communauté d'agglomération ne sont pas connues. La stabilité de ces dotations communautaires reste une hypothèse réaliste.

Les autres recettes

Les autres recettes comprenant les produits des services, les atténuations de charges et les produits exceptionnels ainsi que les produits de fiscalité indirecte, devraient être stables.

La Ville de Bruay-La-Buissière est attentive aux subventions et cofinancements possibles. Au sein de la direction Ressources et Relation Usagers est prévue la mise en place d'une mission « Ingénierie financière et partenariats institutionnels ». Cette mission a vocation à être en veille sur les financements institutionnels et privés publiés, à informer et accompagner les services dans le montage des dossiers de demande de financement, et à assurer le suivi général du portefeuille des accords de financements pour le compte de la collectivité jusqu'à la liquidation du versement des subventions.

- Une Autorisation de Programme (AP) est ouverte pour la totalité du projet : maîtrise d'œuvre, travaux, démolition ;
- Une Autorisation de Programme (AP) peut être révisée, en dépenses, au vu de la modification du montant du projet ou des résultats d'appel d'offres, et en recettes, au vu de la notification des subventions ;
- Une Autorisation de Programme (AP) peut être créée à tout moment (budget primitif ou en cours d'exercice) ;
- Les engagements pluriannuels envisagés sont évoqués lors du débat d'orientation budgétaire (article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales) ;
- Un état reprenant la situation des Autorisations de Programmes (AP) ainsi que les Crédits de Paiement (CP) qui y sont afférents est annexé au budget primitif et au compte administratif.

10.9. Financement des investissements

Trois sources principales de financement des investissements sont mobilisées : l'autofinancement, le recours à l'emprunt et les partenariats financiers dans le cadre d'appel à projets locaux, nationaux voire européens.

La prévision d'emprunts pour 2019

Pour l'année 2019, le recours à l'emprunt est nécessaire pour maintenir le rythme soutenu des travaux. La Ville envisage donc un emprunt d'équilibre à hauteur de 3 millions d'euros, ce qui porterait l'encours de dette fin 2019 à 36,100 millions d'euros.

La Ville privilégiera les taux fixes ou ceux indexés et sans risque comme ceux liés à l'Euribor ou au Livret A. Elle veillera à maintenir une dette saine à un coût réduit espérant obtenir des conditions bancaires favorables.

11. Conclusion

En résumé, les orientations budgétaires 2019 s'articulent autour des axes suivants :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement (chapitres 011 et 012)
- Stabilité de la pression fiscale (taux d'imposition reconduits depuis la baisse de 2017)
- Maintien des investissements
- Recours maîtrisé à l'emprunt
- Pilotage de la réalisation du PPI et des recettes
- Co-construction d'un protocole d'accord sur le temps de travail dans la collectivité

10.8. Orientations d'investissement (projets inscrits en Autorisation de Programme)

En 2018 a été initiée une démarche de Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) visant à planifier, hiérarchiser les principales dépenses d'investissement, en fonction des domaines d'intervention nécessaires et des quartiers de la commune.

Ainsi ont été définis des critères d'aide à la décision à caractère technique (disponibilité foncière, contraintes techniques et réglementaires, ratios de coût, impacts en fonctionnement, niveau de co-financement).

Pour déterminer l'enveloppe allouée au PPI ont été retirés, le financement des équipements dits courants (mobiliers et informatiques) ainsi que les programmes déjà engagés. Ont été privilégiées les opérations éligibles à certains financements (Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, Dotation Politique de la Ville, Action Cœur de Ville et Nouveau Programme de Renouvellement Urbain). Par conséquent, la dépense soutenable est de 38 690 000 € sur 6 ans.

L'établissement de ce PPI a permis un travail et une réflexion globale sur les investissements et les choix de la collectivité. Le plan donne une plus grande visibilité sur les réalisations envisagées en matière de bâtiments, de voirie, d'espaces verts et d'action foncière. L'environnement, l'aménagement local et donc la qualité du cadre de vie sont valorisés.

Dans le cadre de la démarche PPI, a été mis en place la gestion par Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) à compter de 2019.

Lors du Conseil Municipal du 21 décembre 2018, le dispositif a été arrêté et les Autorisations de Programme ont été validées ; le dispositif sera complété par une délibération en mars 2019 lors du vote du Budget Primitif, ouvrant les Crédits de Paiement, ce qui correspond à la mobilisation annuelle des moyens à prévoir pour la réalisation des Autorisations de Programme (AP) sur l'exercice.

La procédure des Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiement (CP) est une dérogation au principe d'annualité budgétaire. Elle doit permettre d'afficher, de programmer, d'évaluer et de rendre compte de la mise en œuvre des opérations pluriannuelles d'investissement. Elle permet également de mieux cibler les inscriptions annuelles en investissement, ce qui est bénéfique à la réalisation de l'équilibre budgétaire et diminue le volume de crédits non utilisés au cours de l'exercice. La mise en place d'une politique pluriannuelle d'investissement est un préalable indispensable au vote des Autorisations de Programme (AP).

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Sachant que la méthode validée par le Conseil municipal est la suivante :

- Une Autorisation de Programme (AP) est créée avec un coût prévisionnel et une répartition des Crédits de Programme (CP) par exercice au lancement des études ou de la maîtrise d'œuvre ;
- Une Autorisation de Programme (AP) concerne les dépenses et les recettes ;

12. Glossaire

Notions de base et sigles

- AP/CP : autorisation de programme / crédits de paiement
CABBALR : Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane
CICE : crédit d'impôt compétitivité emploi
DF : dotation forfaitaire
DGF : dotation globale de fonctionnement
DSC : dotation de solidarité communautaire
DSUCS : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale
FPIC : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales
Epargne de gestion : recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement hors intérêt de la dette
Epargne brute : recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement avec intérêt de la dette
Epargne nette : recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement avec intérêt de la dette - remboursement du capital de la dette
GPEEC : gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences
NBI : nouvelle bonification indiciaire
PDA : plan de déplacement administration
PLV : politique de la ville
PLF : projet de loi de finances
PMI (purchasing manager's index) : indice des directeurs d'achat
PPI : plan pluriannuel d'investissement
QVT : qualité de vie au travail
RIFSEEP : régime indemnitaire de fonction, de sujétion, d'expertise et d'engagement professionnel
Taux d'épargne brute : épargne brute / recettes réelles de fonctionnement (ratio en %)

13. Sources documentaires

- Données Finance Active janvier 2019
- Territoire et Finances « Principaux indicateurs financiers des communes et des intercommunalités en 2017 » - AMF / La Banque Postale (novembre 2018)
- Cahiers de prévision - La Banque Postale (20 décembre 2018)
- Projet de loi de finances du Gouvernement « Soutenir le travail, investir pour l'avenir 2019 » (24 septembre 2018)
- Finances Locales - Note de conjoncture - Tendances 2018 par niveau de collectivités locales - La Banque Postale (septembre 2018)
- Apériodique n° 18-192 - Perspectives - France - Projet de loi de finances pour 2019 - Crédit Agricole (26 septembre 2018)
- Principaux indicateurs économiques et financiers- France Etranger - Banque de France (octobre 2018)

organisation urbaine

vivre au cœur de la ville

ville connectée

